

Moussa Tchangari, secrétaire général d'Alternative Espaces Citoyens, à Niamey, est aussi membre de la Fondation Frantz Fanon. Dans cette analyse fouillée et très bien documentée, *Sahel: aux origines de la crise sécuritaire*, Moussa Tchangari met « en lumière les grands enjeux politiques de la crise sécuritaire en cours au Sahel. Il n'a pas la prétention d'aborder tous les aspects de cette crise, encore moins celle d'apporter des réponses à toutes les questions que l'on se pose sur cette situation.(...)».

Sahel: aux origines de la crise sécuritaire
Conflits armés, crise de la démocratie et convoitises
extérieures

A.T. Moussa Tchangari

Août 2017

Introduction

Depuis les années 2000, l'espace sahélien est devenu un des plus chauds théâtres de conflits armés en Afrique. Sur la dizaine de pays qui composent cet espace, qui va du Cap Vert au Tchad, seuls quelques-uns échappaient en 2017 au phénomène de la violence organisée et du terrorisme. Et ce malgré les avancées, parfois très remarquables, que certains d'entre eux ont pu réaliser, depuis le début des années 1990, dans la construction d'un État de droit reconnaissant les droits humains fondamentaux.

S'il est vrai que certains pays sahéliens sont coutumiers de la violence armée depuis leur accession à l'indépendance (on pense notamment au Mali, au Niger et au Tchad), il reste que c'est la première fois qu'ils font l'expérience du terrorisme, avec des attentats meurtriers perpétrés parfois au cœur même de leurs capitales. C'est aussi la première fois, depuis le précédent tchadien, que des forces régulières d'un État sahélien perdent le contrôle de vastes espaces territoriaux, et que des forces extérieures sont appelées à la rescousse. Pour le résultat que l'on sait.

Aujourd'hui, la montée en puissance des groupes armés, qu'il s'agisse des groupes djihadistes ou autres bandes armées, constitue une source légitime d'inquiétude aussi bien pour les États de la région que pour la communauté internationale. Car la tentation de la violence armée continue visiblement d'être très forte au sein d'une jeunesse sahélienne, urbaine et rurale, animée par un sentiment d'abandon et d'injustice, et surtout largement convaincue qu'aucun changement significatif ne peut se réaliser de manière pacifique.

Venant d'une jeunesse qui n'a pas ou peu connu les régimes autoritaires civils et militaires successifs, ce sentiment est lourd de sens : il sonne comme un échec cinglant de tout ce qui a été entrepris pendant un quart de siècle pour pacifier l'espace public. La démocratisation n'a pas tenu ses promesses. Et pas seulement celle de pacifier l'espace public. Elle n'a pas tenu non plus celle d'ouvrir des perspectives d'une vie meilleure pour l'écrasante majorité de la population. Comme le disent les Hausa, « le maquillage n'a même pas rapporté le prix du savon ».

L'idée d'écrire ce texte est venue de mes échanges avec des personnes de divers horizons (chercheurs, acteurs de la société civile, diplomates, journalistes, citoyens ordinaires, décideurs politiques). Des personnes toutes intéressées, parfois même très préoccupées, par la situation sécuritaire qui prévaut dans la bande sahélo-saharienne et dans le bassin du lac Tchad. Ces échanges m'ont fait sentir le besoin de partager quelques-unes de mes idées

avec un public plus large ; dans l'espoir de contribuer à un débat sérieux autour des enjeux et des défis que soulève la situation inédite que nous vivons en ce moment.

À la faveur des conférences et colloques sur la thématique de l'extrémisme violent et de la radicalisation, j'ai compris que beaucoup de spécialistes africains s'abstiennent parfois d'aborder la question sous l'angle politique, pensant ainsi ménager les susceptibilités des organismes extérieurs initiateurs de ces conférences et colloques, et parfois aussi celles des autorités nationales. J'en ai conclu qu'il n'est pas dans l'intérêt de tous que les causes profondes soient effectivement mises en évidence. Et pas seulement parce qu'en période de conflits, cela peut légitimer ou délégitimer un camp, mais parce que cela permet aussi de trancher sur la pertinence et l'efficacité des réponses qui sont apportées.

Ce texte est donc une tentative de mise en lumière des grands enjeux politiques de la crise sécuritaire en cours au Sahel. Il n'a pas la prétention d'aborder tous les aspects de cette crise, encore moins celle d'apporter des réponses à toutes les questions que l'on se pose sur cette situation. Certains lecteurs seront peut-être déçus de constater que, contrairement à ce que laisse imaginer le titre, l'analyse ne porte, pour l'essentiel, que sur le Mali et le Niger ; mais tous comprendront que j'ai voulu par ce titre attirer l'attention sur le fait que c'est l'avenir de toute la région qui se joue à travers l'évolution politique ces deux pays.

Chapitre 1 :

La crise sahélienne dévoile les limites du « Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent » de l'ONU

Crise de la démocratie au Sahel

À la fin des années 2010, après un quart de siècle d'efforts d'édification de la démocratie, les États sahéliens sont à la croisée des chemins. Et le plus grand défi pour nombre d'entre eux semble être le maintien même de leur intégrité territoriale. L'exemple le plus éloquent est celui du Mali, un pays désormais sous tutelle de la communauté internationale, avec un État incapable de contrôler une partie importante de son propre territoire. Jadis considéré comme un modèle de succès en matière de démocratisation, le pays de Modibo Keita (1915-1977), l'une des figures de proue des luttes d'émancipation et de l'Afrique progressiste, est aujourd'hui l'incarnation même de ce que d'aucuns appellent un « État failli », avec une armée à la peine face à divers groupes armés.

Certes, le pays dispose encore d'institutions caractéristiques d'une démocratie, c'est-à-dire un président de la République élu au suffrage universel, une Assemblée nationale où siègent des représentants élus du peuple, des conseils municipaux élus, une justice officiellement indépendante, une presse libre et plurielle, une multitude de partis politiques, une société civile active. Mais on peut se demander combien sont les Maliens qui croient encore que l'avenir de leur pays, ainsi que leur propre sort, dépend d'abord et avant tout de ces institutions dont l'existence constitue, malgré tout ce que l'on peut penser de leur efficacité, une source légitime de fierté.

En effet, l'existence de ces institutions constitue, dans un contexte aussi difficile que celui que connaît le Mali, une raison de garder l'espoir ; car elle indique qu'il y a non seulement encore des acquis indéniables à défendre, mais aussi beaucoup de choses à conquérir pour que le peuple puisse vivre dignement. C'est le lieu de mentionner ici la résistance et la résilience remarquables du peuple malien qui, à travers des efforts quotidiens, empêche que le chaos qui règne au Nord s'installe partout dans le pays ; sans toutefois perdre de vue la fragilité à long terme de cette résistance et de cette résilience populaires, dans un contexte où les

forces centrifuges tirent profit de l'incurie d'une clique au pouvoir profondément corrompue et insensible aux souffrances du peuple.

En 2017, les observateurs critiques de la scène politique malienne sont unanimes à souligner que, cinq ans après la fulgurante incursion des groupes armés djihadistes dans le Nord du pays, les mœurs politiques n'ont guère évolué dans un sens positif. Le régime du président Ibrahim Boubacar Keita, pourtant issu en août 2013 d'une élection jugée crédible, est tout aussi corrompu que ceux qui l'ont précédé¹. La poursuite de la guerre contre divers groupes armés, djihadistes ou irrédentistes, apparaît clairement comme une bonne excuse pour l'État malien de se soustraire à son obligation d'offrir au peuple meurtri des services publics dignes de ce nom. La sécurité du pays est devenue l'affaire des armées étrangères. Et le bien-être des populations celle des ONG internationales.

Au Niger voisin, bien que la situation soit moins pire qu'au Mali, les défis restent nombreux. Car, là aussi, l'État fait face à des attaques récurrentes et sanglantes des groupes armés contre les forces de défense et de sécurité et les populations civiles. Entre 2011 et 2017, la situation s'est considérablement dégradée dans le Sud-Est et le Nord-Ouest du pays, frontaliers respectivement du Nigeria et du Mali² ; même s'il est vrai que, à la différence de ce dernier, l'État central garde toujours le contrôle sur la quasi-totalité de son territoire, au prix de nombreux sacrifices endurés par l'ensemble de la population. Mais comme au Mali, la dégradation de la situation sécuritaire a mis à nu les carences, parfois criantes, de certaines institutions étatiques, notamment des forces armées, qui doivent assurer la sécurité et la quiétude des populations, et de la justice, qui doit veiller à ce que les actions de celles-ci respectent les droits humains.

Au Mali comme au Niger, les actions spectaculaires des groupes armés et les attentats terroristes ont provoqué une véritable onde de choc au sein de l'opinion publique. Et les autorités politiques ont été sérieusement ébranlées dans leur certitude que leurs forces armées pourraient contrer ces menaces sécuritaires. Entre 1990 et 2012, les armées de ces deux pays ont en effet fait face, avec plus ou moins de succès, à plusieurs vagues de rébellions armées, parfois soutenues par des puissances extérieures³. Bien qu'elles n'aient jamais pu réduire totalement ces mouvements, elles ont au moins réussi à les empêcher de contrôler de vastes espaces territoriaux ; et ce, sans avoir jamais eu besoin de recourir à des forces militaires extérieures, autrement que pour une assistance technique en matière surtout de formation des hommes de rang et des officiers.

Mais en 2017, au Mali comme au Niger, nul ne pouvait plus nier que la gestion des conflits armés internes a été avant tout un révélateur patent de l'incurie des élites au pouvoir et de leurs soutiens extérieurs. Car, depuis pratiquement cinq ans que durent ces conflits, aucun effort significatif n'a été accompli pour (re)construire des liens de confiance plus étroits entre les citoyens et leurs institutions. Les chefs d'État de ces deux pays, bien qu'issus du mouvement démocratique des années 1990 et formés idéologiquement à l'école de la FEANF⁴, ont très vite déçu l'espoir de changement qu'ils avaient incarné au sein de la jeunesse : le président Ibrahim Boubacar Keita du Mali, en se montrant incapable de prendre la moindre initiative pour reprendre le contrôle de la partie Nord du territoire, qui était pourtant le principal engagement de sa campagne ; et le président Issoufou Mahamadou du Niger, en s'illustrant par un laxisme déconcertant face à la montée de la corruption dans un pays où tous les indicateurs sociaux, qu'il s'agisse de l'éducation et de la santé ou de l'alimentation et de l'emploi, sont au rouge.

Survenant dans des contextes nationaux jugés plutôt démocratiques, en tout cas non autoritaires, cette dégradation de la situation sécuritaire au Mali et au Niger suscite de nombreuses interrogations. Car même s'il est vrai que ces deux pays ont déjà connu par

le passé des conflits armés internes, jamais l'attrait de la violence armée n'y a été aussi prégnant que ces dernières années au sein d'une jeunesse dont l'écrasante majorité est pourtant née sous le signe de la démocratie. Ce paradoxe saisissant est devenu un sérieux objet d'étude et de réflexion aussi bien pour des experts, des acteurs politiques et sociaux, que pour des agents de renseignement et des officiers des forces armées et de la police. Tous semblent avoir compris subitement l'énorme enjeu que représente la poussée de l'extrémisme violent au sein de la jeunesse.

Le spectre du terrorisme islamiste hante les pouvoirs sahéliens

En Afrique de l'Ouest, depuis leur accession à l'indépendance, le Mali et le Niger font figure de pays coutumiers de la violence organisée dirigée contre l'État. Mais jamais la violence des groupes armés non étatiques n'a autant mis en danger leur intégrité territoriale, avec l'occupation pendant une période relativement longue d'une partie du territoire national.

C'est dire que ce qui est arrivé au Mali en 2012 est singulier. C'est la première fois que des groupes armés, de surcroît d'inspiration djihadiste, ont pris le contrôle et administré une partie importante du territoire d'un pays sahélien. C'est également la première fois que l'armée française y est intervenue directement – en dehors du Tchad où elle est présente depuis fort longtemps. C'est enfin la première fois qu'une mission de paix des Nations unies s'est installée dans la région. On comprend dès lors pourquoi la question de l'extrémisme violent s'est imposée comme une problématique presque existentielle pour ces États.

Selon l'ancien secrétaire général des Nations unies Ban Ki-Moon, l'extrémisme violent est « une attaque directe contre la Charte des Nations unies et une grave menace pour la paix et la sécurité internationales ». Cette déclaration de janvier 2016, à l'occasion de la présentation du « Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent » adopté par l'organisation internationale⁵, résume tout l'enjeu : elle révèle une prise de conscience mondiale quant à l'existence d'un lien évident entre extrémisme violent et terrorisme, et la nécessité d'apporter à ce dernier une réponse plus globale, qui ne se limiterait pas aux mesures sécuritaires – même si certains acteurs estiment que la portée de ce plan d'action est largement handicapée par l'absence d'une définition consensuelle de la notion d'« extrémisme violent ».

En février 2016, un collectif d'organisations de la société civile constitué par Amnesty International et cinquante-six autres ONG du monde entier a en effet dénoncé l'absence d'une définition claire de la notion d'« extrémisme violent » dans le cadre du plan d'action des Nations unies comme une source potentielle d'amalgame entre cette notion et celle de terrorisme⁶. Tout en saluant l'adoption d'un plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent reconnaissant les répercussions négatives de la violence sur l'exercice des droits humains et de l'état de droit, cette déclaration a attiré l'attention sur le fait qu'« ériger en infraction ou interdire ou sanctionner un comportement sans le définir clairement est incompatible avec le principe de légalité, fondement de l'état de droit ». La déclaration soulignait que l'absence d'une définition claire de la notion d'extrémisme violent « ouvre la voie à des atteintes aux droits humains et autres violences », invoquant le fait que « plusieurs gouvernements ont déjà l'habitude de qualifier les opposants politiques, les journalistes et les défenseurs des droits humains d'extrémistes ou de terroristes ». Les signataires soutenaient que « les initiatives de prévention de l'extrémisme violent risquent de compromettre les droits humains et les libertés fondamentales des communautés qu'elles ciblent, de nuire au travail des défenseurs des droits et de saper l'indépendance de la société civile ». La crainte de ces organisations découlait également du fait que certaines

de ces initiatives, bien que présentées comme n'étant pas associées à une idéologie ou une religion particulière, ciblaient dans les faits des groupes et des individus appartenant à une communauté précise, celle des musulmans.

En dépit de l'enjeu lié à la définition de l'extrémisme violent, il m'a semblé plus prudent de ne point en proposer une ici. D'abord parce qu'elle ne ferait pas, de toute façon, autorité ; ensuite parce que l'entendement commun sur la base duquel les Nations unies ont bâti leur plan d'action suffit amplement pour l'analyse. Cet entendement commun tend à associer l'extrémisme violent au fait de « préconiser la violence ou d'y avoir recours dans le but de promouvoir des opinions politiques, idéologiques ou religieuses radicales⁷ », c'est-à-dire des opinions qui ne s'inscrivent pas dans un schéma de pensée communément admis. Dans le contexte spécifique de pays tels que le Mali et le Niger, l'évocation de l'extrémisme violent renvoie à des figures bien connues du nouveau paysage politique, d'abord celle des groupes armés qui disent se battre pour l'instauration d'États islamiques régis par la charia, ensuite celle des groupes armés indépendantistes ou autonomistes.

Près de deux ans après l'adoption du plan d'action des Nations Unies de février 2016, il est aisé de mesurer l'ampleur des problèmes que soulève l'absence d'une définition claire de la notion d'extrémisme. Car cette situation permet à chaque État de bâtir son plan d'action en fonction de sa propre compréhension du phénomène, voire des intérêts de l'élite au pouvoir.

C'est la raison pour laquelle on observe, un peu partout dans le monde, que les principales recommandations du « plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent » ne sont prises en compte que de manière parcellaire et sélective. L'exemple le plus évident est celui de l'espace sahélien où, bien qu'aucun gouvernement ne remette ouvertement en cause la pertinence de ce plan, la plupart d'entre eux ont fait le choix de n'agir que contre « le facteur humain et les motivations personnelles » conduisant à la radicalisation qu'il évoque, au lieu de s'attaquer aux « facteurs structurels et conjoncturels propices à l'extrémisme violent » qu'il mentionne également.

Lutter contre la radicalisation religieuse ou prévenir la révolte sociale : un choix d'action politique guidé par un refus de rupture

Selon le plan d'action des Nations unies, les facteurs structurels et conjoncturels propices à l'extrémisme violent sont au nombre de cinq. Le premier est relatif à l'absence de perspectives socioéconomiques, en particulier sur le marché de l'emploi pour les jeunes. Le deuxième est lié à la marginalisation et à la discrimination, notamment dans l'accès aux services publics et à l'emploi. Le troisième concerne la mauvaise gouvernance et les violations des droits de l'homme et de l'état de droit, qui suscitent l'hostilité envers l'État et portent atteinte à sa légitimité. Le quatrième facteur se rapporte aux conflits prolongés et non réglés qui, en provoquant la détresse et des problèmes de gouvernance, créent un ressentiment au sein de la population. Tandis que le cinquième se rapporte à la radicalisation en prison, du fait des mauvais traitements imposés dans les lieux de détention.

Quant aux facteurs de radicalisation, le plan d'action en a répertorié quatre principaux. Les deux premiers, « parcours et motivations personnels » et « victimisation et mécontentement collectif », font référence à l'histoire propre et au ressenti des personnes dans leurs rapports à l'État ou à ses actions ; tandis que les deux derniers, « déformation et détournement des croyances et d'idéologies politiques et exagération des différences ethniques et culturelles » et « rôle des dirigeants et des réseaux », font référence à l'influence que certaines personnes peuvent exercer dans l'interprétation des croyances et idéologies et à

l'offre d'un cadre pour l'expression des discours violents et pour le passage à l'acte. Le plan d'action laisse penser que ces quatre facteurs constituent, en quelque sorte, les conditions subjectives de la transition de l'extrémisme violent vers le terrorisme.

Reste qu'en dépit du consensus international autour du plan d'action des Nations unies, l'analyse des facteurs de radicalisation alimente toujours d'intenses controverses, même dans les milieux de la recherche. Les vives polémiques entre chercheurs français donnent la mesure de ces enjeux, politiques et idéologiques. On peut distinguer deux écoles de pensée principales : celle de François Burgat⁸, qui explique la radicalisation par des facteurs principalement historiques et politiques ; et celle de Gilles Kepel⁹, qui l'explique par des facteurs internes à la religion musulmane elle-même, avec la progression du salafisme¹⁰.

L'opposition entre ces deux écoles n'est pas seulement une question de débat intellectuel, elle est lourde de conséquences sur le plan politique. La première suggère que la réponse à la radicalisation suppose une réforme des systèmes politiques et des relations internationales ; tandis que la seconde laisse croire que c'est la « salafisation » progressive de la religion musulmane qu'il s'agit d'abord d'endiguer.

Dans le contexte occidental, l'approche de Gilles Kepel conduit ainsi soit à la stigmatisation de la religion musulmane elle-même, soit à la mise sous surveillance des adeptes de certains courants (salafistes par exemple), dans la mesure où elle présume que la violence des groupes terroristes se réclamant de l'Islam provient de cette religion elle-même ou du moins du courant salafiste. Les analyses de Kepel sur la radicalisation sont du coup taxées par certains d'islamophobie, mais elles ne manquent pas pour autant d'adeptes parmi les chercheurs sahéliens ; car sa thèse principale, expliquant la radicalisation par l'emprise du salafisme, est de fait largement reprise¹¹. Certes, la plupart des études produites au Sahel établissent clairement un lien entre la radicalisation et des facteurs tels que la pauvreté, le chômage, la mal-gouvernance et les violences exercées par les agents publics ; mais le plus souvent, ces facteurs sont évoqués davantage comme éléments du contexte de la radicalisation que comme facteurs de sa motivation.

Quoi qu'il en soit, au regard de la distinction entre facteurs propices à l'extrémisme violent et facteurs de radicalisation établie dans le cadre du plan d'action des Nations unies, on comprend assez bien les raisons pour lesquelles la plupart des États ont choisi de construire leurs propres plans d'action et de prévention de l'extrémisme violent autour des facteurs dits de radicalisation. Ce choix est lié au fait que le « facteur humain et les motivations personnelles » conduisant à la radicalisation n'engagent pas la responsabilité directe des gouvernements, tandis que les « facteurs structurels et conjoncturels propices à l'extrémisme violent » sont les résultats de leurs politiques, et les engagent au moins à les réformer.

L'évocation de ces facteurs dans le plan d'action des Nations unies sonne d'ailleurs comme un sévère réquisitoire contre la gestion de ces gouvernements, puisqu'il souligne clairement que l'extrémisme violent « n'est pas le fruit du hasard » et qu'il devient séduisant « lorsque les droits de l'homme sont bafoués, la bonne gouvernance n'a pas sa place et les aspirations sont foulées aux pieds ».

Par ailleurs, l'intérêt des États de se focaliser sur les facteurs dits de radicalisation découle aussi du fait que cela permet de disqualifier les groupes armés comme des acteurs porteurs d'un projet politique qui ne trouve pas les conditions de sa réalisation pacifique dans le cadre du système politique dominant, mais aussi de rabaisser et dépolitiser l'engagement de leurs membres en l'associant tantôt à des motivations psychoaffectives, tantôt à des considérations telles que l'ignorance et la manipulation. Outre qu'ils n'engagent pas la responsabilité directe des gouvernements, les facteurs dits de radicalisation offrent

ainsi la possibilité de traiter le problème de la montée de l'extrémisme violent dans une sorte de continuité des pratiques qui en ont fait le lit.

Enfin, cette approche aboutit à considérer que la montée de l'extrémisme violent ne signe pas l'incapacité intrinsèque des systèmes politiques dominants à offrir des perspectives réelles d'émancipation à d'importantes parties de leurs populations ; mais aussi que la crise de légitimité de ces systèmes pourrait être résolue sans passer par la douloureuse mise à plat d'une tradition étatique bien éloignée des promesses de la démocratie dont les droits humains constituent la substance. Comme le postule le plan d'actions des Nations unies, l'extrémisme violent n'épargne aucun pays, aucun continent ; mais, il affecte d'abord les pays de la périphérie du capitalisme globalisé (Afrique, Asie, Amérique latine). Et la particularité des pays sahéliens les plus touchés par ce phénomène, le Mali et le Niger, est qu'ils n'ont jamais réussi à sortir d'une tradition étatique héritée de la colonisation, fondée sur l'utilisation excessive de la violence comme moyen principal de gouvernance.

Avant l'éclatement de la crise politico-sécuritaire des années 2000, ces deux pays ne faisaient la « une » des grands médias internationaux, qu'en raison seulement des crises alimentaires récurrentes qui y survenaient. Aujourd'hui, l'insécurité alimentaire, devenue structurelle, y est le principal marqueur des inégalités sociales¹². Bien qu'elle n'apparaisse pas dans les discours et revendications des groupes armés, ni dans les initiatives gouvernementales dites de prévention de l'extrémisme violent, cette insécurité alimentaire est l'une des clés de la situation de ces pays. Car elle y coupe la société en deux mondes distincts : d'un côté, celui de la haute sphère politique et de ses « satellites », essentiellement urbains, où règne une certaine abondance ; et, de l'autre, celui du bas peuple, essentiellement rural et péri-urbain, où dominant la pauvreté, la rareté et la précarité. L'insécurité alimentaire représente pour des millions des personnes une violence inouïe qui se double d'autres formes d'injustices criantes et de manquements aux droits élémentaires et à la dignité humaine.

Chapitre 2 :

Un déficit structurel de démocratie

Une tradition de violence étatique bien ancrée

Depuis les années 1980, le modèle démocratique libéral a conquis des nouveaux territoires un peu partout dans le monde, en particulier en Afrique où désormais seuls quelques pays n'ont pas encore goûté à sa saveur. Mais force est de constater que trois décennies d'efforts de démocratisation n'ont pas suffi à enterrer définitivement la culture politique héritée des années d'autoritarisme civilo-militaire. Certes, il existe sur le continent quelques rares pays qui ont réussi à conduire des expériences démocratiques encourageantes, marquées notamment par la conquête ou la conservation pacifiques du pouvoir ; mais, comme l'a si bien dit l'intellectuel camerounais Achille Mbembe, dans la plupart des pays, « les élections sont devenues l'instrument de division », et il reste encore beaucoup d'efforts à accomplir pour « démilitariser le politique » et « dissocier l'art de faire de la politique de l'art de faire la guerre¹ ».

Les avancées démocratiques enregistrées au cours des dernières décennies n'ont en effet réduit que faiblement la place prépondérante occupée par le recours à la violence dans la gestion des affaires publiques ; car, malgré les limites qu'impose l'état de droit, ainsi que les résistances de plus en plus fortes de la société elle-même, la plupart des pouvoirs africains, y compris ceux qui tirent leur légitimité des urnes, fonctionnent essentiellement sur une logique de rapports de forces. Bien entendu, ce phénomène ne leur est pas propre, puisqu'il est observable également sous d'autres cieux ; mais dans beaucoup de pays africains le recours à la violence apparaît comme un symptôme clinique des pouvoirs établis.

La violence étatique, qu'il s'agisse de la violence active ou de la violence passive², est omniprésente ; elle donne à ses détenteurs presque tous les droits qu'aucune loi n'a prévu. Comme le soulignent certains analystes, cette violence étatique omniprésente ne connaît d'autres limites que les siennes propres ; car aucune institution en place ne parvient à l'arrêter ou même à l'encadrer, comme cela devrait être le cas dans un état de droit normalement constitué. La plupart des citoyens sont quotidiennement confrontés à cette violence sur les routes lorsqu'ils se déplacent, mais aussi dans les services publics lorsqu'ils sollicitent une quelconque prestation. Ils sont littéralement à la merci d'agents publics qui ont le loisir d'appliquer les règles officielles ou de les moduler en fonction de leurs intérêts propres, d'offrir aux usagers les services auxquels ils ont droit ou de les monnayer. La corruption a atteint un seuil tel que les agents publics sont devenus dans beaucoup de secteurs des opérateurs privés agissant sous le parapluie de la puissance publique ; ils se tiennent entre eux et s'entendent pour reproduire un système fondé sur une logique de prédation et d'extorsion permettant à chacun de tirer, en toute impunité, une rente à partir de la position qu'il occupe³.

Dans ce système, les sanctions sont, bien entendu, rares contre les agents prédateurs et corrompus ; elles n'arrivent qu'accidentellement, parfois dans le cadre d'un règlement de comptes, et ne frappent que les moins chanceux. L'impunité apparaît comme la condition même de la viabilité de ce système ; car c'est elle qui décourage toute résistance des usagers, et c'est elle qui aliène les agents publics à la haute sphère politique. La particularité de ce système est qu'il est très transparent, en ce sens que tout le monde en connaît les règles et les mécanismes ; et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'impunité est indispensable à son maintien et à sa reproduction. La plupart des dirigeants politiques africains ont très bien compris que, même si elle constitue une source de frustration pour la population, et donc aussi une menace pour eux-mêmes sur le long terme, l'impunité est pour le moment la ressource sociale et politique la plus efficace pour se maintenir aux affaires.

Cela peut paraître particulièrement cynique et déconcertant pour tout esprit bienpensant, mais il faut bien admettre que les élites au pouvoir n'ont souvent qu'un seul objectif : s'y maintenir. En vérité, l'erreur que commettent beaucoup d'analystes vient du fait qu'ils perdent souvent de vue que la corruption qui gangrène l'appareil d'État, tout comme d'ailleurs le climat d'impunité qu'on observe partout, est un des piliers du système politique et économique en Afrique. Ce système ne peut pas être analysé comme un « système capitaliste normal » comparable à ce qui a cours sous d'autres cieux, même s'il en présente certaines caractéristiques essentielles ; il s'agit plutôt d'un système hybride fondé sur la prédation, animé par ce que Frantz Fanon appelle une bourgeoisie nationale, « toute entière canalisée vers des activités intermédiaires », avec une « psychologie d'hommes d'affaires non de capitaines d'industrie⁴ ».

Ce système ne peut se passer de la corruption, puisque c'est par son biais que s'opère l'accumulation ; il ne peut pas non plus se passer de l'impunité, puisque c'est elle qui garantit l'usage abusif de la violence par ses agents. Comme le soutient le chercheur Jean-Pierre Chrétien, le recours à la violence, dans ce système, s'explique d'abord par le fait que « toute richesse essentielle transite par l'État⁵ » ; il apparaît donc comme une nécessité et un impératif de survie, « soit pour entretenir les situations acquises, soit pour les renverser au profit d'autres groupes frustrés ». On comprend donc pourquoi l'extrémisme violent a trouvé facilement des adeptes déterminés dans les pays où la violence de l'État, active et passive, n'a rencontré jusqu'ici que quelques résistances molles ; mais, on comprend aussi le dilemme face auquel se retrouvent aujourd'hui des élites au pouvoir

qui réalisent que la violence du système n'arrive plus à dissuader la révolte, et qu'il n'y a dans la société elle-même que peu de mécanismes fonctionnels pour en prendre le relais.

Un affaiblissement des mécanismes de régulation de la violence

À la faveur des conflits violents de ces dernières années, il est apparu clairement que les mécanismes institutionnels de régulation ont beaucoup perdu de leur efficacité ; c'est le cas notamment de la justice qui, faute d'une indépendance suffisante par rapport au pouvoir exécutif, n'arrive plus à servir de cadre de résolution des divers conflits. Certes, les Constitutions des pays sahéliens, notamment celles du Mali et du Niger, consacrent explicitement l'indépendance de la justice. Mais cette indépendance reste encore largement théorique, parce que la plupart des juges, comme d'autres agents de l'État, sont eux aussi saisis par ce désir irrésistible de « brouter là où ils sont attachés ». Le contrôle du pouvoir exécutif sur les institutions judiciaires, qu'il s'agisse des cours et tribunaux ordinaires ou des plus hautes instances (cours constitutionnelles, cours de comptes, conseils d'État, etc.), reste encore très fort ; et c'est pratiquement ce qui est attendu des ministres de la Justice qui, usant de leur pouvoir de nomination et d'affectation, doivent négocier sans cesse l'allégeance et la docilité des magistrats.

Selon les résultats d'une enquête d'opinion réalisée à Niamey dans le cadre des États généraux de la justice au Niger en 2011, « une part importante des personnes enquêtées dans les ménages (41,1 %) et des personnes liées à la justice ou pas (51,7 %) pensent que le principe de séparation des pouvoirs n'est pas respecté au Niger⁶ ». Les résultats de l'enquête révèlent également que « un peu plus de deux personnes interrogées sur trois (67 %), pensent que la corruption sévit dans le milieu de la justice au Niger ». La proportion des hommes (69,5 %) partageant cette opinion est plus élevée que celle des femmes (60,9 %) ; de même que la proportion des personnes ayant un niveau d'étude supérieur (78,9 %) partageant le même avis est supérieure à celle des personnes n'ayant aucun niveau d'étude (57,5 %). La proportion des personnes ayant effectué des études coraniques partageant cette opinion est de 62,1 %.

Ces tristes constats sont confirmés par d'autres études et recherches portant sur le fonctionnement de la justice au Niger. C'est le cas d'une étude réalisée par le chercheur nigérien, Mahaman Tidjani Alou, qui soutient que « les relations que la justice entretient avec son environnement favorisent le développement de pratiques vénales et de règles parallèles de fonctionnement génératrices d'insécurité juridique⁷ ». Le chercheur rapporte que dans l'opinion nationale, « s'est répandu le sentiment que les décisions de justice s'achètent, que nul ne peut être frappé d'une décision judiciaire s'il est riche et bien placé dans l'échelle sociale et que, au fond, les lois sont faites pour ceux qui sont incapables d'acheter les juges ». La conclusion qu'en tire le chercheur est sans appel : « Cette dynamique des structures judiciaires pose de sérieuses limites aux processus de démocratisation en cours, dont on sait qu'ils ont besoin d'une justice saine pour se consolider. »

Au Mali, la situation de la justice n'est guère différente de celle qui prévaut au Niger ; en tout cas, si l'on se tient aux résultats du sondage d'opinion Mali-Mètre 6 réalisé en mai 2015 par la fondation allemande Friedrich Ebert Stiftung. Ce sondage fait ressortir que les Maliens classent la police, la justice et la mairie au rang des trois secteurs les plus corrompus du pays, avec respectivement des scores de 52 %, 44,4 % et 36,8 % des opinions émises⁸. La corruption au sein de la justice alimente, ici comme au Niger, un fort sentiment d'insécurité chez les citoyens ordinaires ; mais, cela se traduit aussi parfois par une forme de défiance, illustrée par « une violence extrême, une justice sommaire et expéditive, y compris à l'encontre des juges⁹ ». La défiance s'exprime aussi par le recours à d'autres

mécanismes, notamment la justice traditionnelle, pour régler les problèmes ; mais, le « cannibalisme » de l'État postcolonial tend aujourd'hui à éroder la capacité des institutions traditionnelles à intervenir dans la résolution des conflits.

En effet, ces institutions, qu'il s'agisse de la chefferie traditionnelle ou de la justice coutumière, sont elles aussi sujettes à une certaine défiance de la part des citoyens, en raison notamment de l'influence qu'exercent sur elles les élites au pouvoir qui n'hésitent pas à les instrumentaliser dans le cadre des compétitions politiques ou simplement des dynamiques de légitimation. Les leaders coutumiers et religieux, jadis respectés et capables d'assurer, par leurs interventions, la cohésion sociale et la stabilité, semblent de plus en plus perdre de leur influence ; à cause bien sûr de leur proximité supposée ou avérée avec des pouvoirs jugés corrompus, mais aussi de leur incapacité à intervenir efficacement auprès de ces derniers chaque fois que les communautés sont confrontées à des difficultés. C'est l'une des raisons pour lesquelles la montée du fondamentalisme religieux et de la culture de la violence ne trouvent pas une réponse suffisante venant des tréfonds de la société elle-même.

Certes, on peut noter ça et là que les États, et parfois aussi les organisations de la société civile, essaient de susciter cette réponse, dans le cadre de leurs propres initiatives ; mais, on oublie souvent que c'est parfois ces tentatives mêmes, interprétées comme une propension à enserrer les institutions traditionnelles dans des initiatives exogènes, qui les rendent moins efficaces. Le fait est qu'en inscrivant leurs interventions dans le cadre des initiatives étatiques ou des ONG, les institutions traditionnelles apparaissent davantage comme des « faire-valoir », et au mieux comme des sous-traitants, de projets et actions conçus par d'autres entités et auxquels elles participent, non point sur la base d'un engagement désintéressé, mais bien pour capter une partie de la rente qui leur est associée. C'est aussi le problème des ONG nationales qui, en raison de leur dépendance vis-à-vis du financement extérieur, peinent parfois à convaincre qu'elles ne sont pas partie prenante d'un système global aujourd'hui largement décrié.

Quoi qu'il en soit, la situation actuelle au Mali et au Niger montre que le potentiel des acteurs non étatiques, qu'il s'agisse des autorités traditionnelles et religieuses ou des organisations de la société civile et des médias, n'est que faiblement exploité dans la gestion de la crise ; alors même que les discours officiels, tant des décideurs nationaux que de leurs « partenaires extérieurs », reconnaissent l'importance de leur participation qui, d'ailleurs, est acceptée comme un droit et une condition de succès des actions de développement. Les acteurs non étatiques font des efforts remarquables dans divers domaines, y compris la gestion et la prévention des conflits ; et ce, malgré les divers obstacles auxquels ils sont confrontés de la part des États eux-mêmes, qui n'apprécient guère la volonté d'autonomie que certains d'entre eux manifestent. La frilosité des gouvernements sur les questions de sécurité, conjuguée à la tentation autoritaire à laquelle les incline la situation actuelle, constitue un obstacle sérieux à l'émergence de toute initiative d'en bas cherchant à rompre le cycle de la violence.

Un changement de paradigme dicté par les circonstances

Après avoir longtemps privilégié l'option militaire face à l'extrémisme violent, les États sahéliens semblent s'orienter progressivement vers une réponse incluant également des actions de prévention. D'abord parce que l'option purement militaire n'a pas donné les résultats escomptés, aussi bien au Mali qu'au Niger, les deux pays sahéliens les plus affectés par l'insécurité liée aux actions des groupes armés terroristes ; et ensuite parce que cela s'inscrit dans le cadre d'un changement global de paradigme sur la question de la lutte

contre le terrorisme, consécutif à l'adoption par les Nations unies du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, précédemment analysé. Cette nouvelle orientation découle également du constat que la conduite de l'option militaire a parfois contribué à éroder la légitimité des États eux-mêmes, en apportant des nouveaux ingrédients et une certaine justification à la montée de l'extrémisme violent.

En effet, l'option du « tout sécuritaire » adoptée par les autorités de ces pays et leurs alliés internationaux a parfois favorisé le ralliement aux différents groupes armés de nombreux jeunes ; certains en réaction aux exactions commises par les forces régulières dans leur lutte contre un « ennemi insaisissable », d'autres attirés par la perspective de gains divers (argent, mariage, prestige) et les succès militaires enregistrés par les groupes armés. Les nombreux rapports publiés ces derniers temps par des organisations nationales et internationales de défense des droits humains¹⁰ soulignent clairement, en particulier dans le cas spécifique de Boko Haram au Nigeria¹¹, l'effet de catalyseur de révolte chez les jeunes joué par la répression aveugle conduite par les forces régulières nigérianes et les milices d'autodéfense qu'elles ont mises en place. Ces rapports soulignent également que l'incapacité des forces armées à assurer la sécurité des populations a poussé certains jeunes, au Mali notamment, à rallier les groupes armés.

En outre, les frustrations au sein de la population civile ont été accentuées par certaines mesures prises par les autorités dans le cadre de l'état d'urgence instauré dans les zones affectées par le conflit armé. C'est le cas notamment au Niger, où les mesures sécuritaires prises par les autorités au lendemain des attaques de Boko Haram en février 2015 à Diffa ont entraîné l'arrêt de plusieurs activités économiques exercées par des jeunes¹². Les pertes d'emplois consécutives à la mise en oeuvre de ces mesures sont estimées à environ 13 000 ; et ce, du seul fait de l'interdiction de circuler en moto, interdiction toujours en vigueur plus de deux ans après, malgré une amélioration relative de la situation sécuritaire. Ces mesures ont impacté également, de façon très sérieuse, tous les autres secteurs productifs de la région de Diffa, en particulier l'agriculture, l'élevage et la pêche dans lesquels travaillent des milliers de personnes¹³, en raison notamment de l'évacuation forcée des îles et villages du lac Tchad et de l'interdiction d'accéder à cette zone de production¹⁴.

Deux ans après l'instauration de l'état d'urgence, la situation sécuritaire continue malheureusement d'être préoccupante dans la région de Diffa. Car même si elle a pris de sérieux coups, l'insurrection de Boko Haram conserve toujours une réelle capacité de nuisance. Les autorités nigériennes semblent être elles-mêmes conscientes de la volatilité de cette situation. Ce que traduit l'infléchissement perceptible du discours officiel qui tend à abandonner les poncifs habituels du « tout sécuritaire ». Cela dit, les autorités n'ont pas pour autant pris la décision attendue de mettre fin à l'état d'urgence ; celui-ci a été reconduit au printemps 2017 sur toute la région de Diffa, avec y compris certaines des mesures les plus décriées, puis élargi à certaines zones des régions de Tahoua et Tillabery où la situation sécuritaire connaît une sérieuse dégradation, avec des attaques meurtrières contre les forces régulières.

Cependant, il faut reconnaître qu'il existe chez les autorités nigériennes, malgré le maintien de l'état d'urgence, une certaine volonté de sortir de la logique du « tout sécuritaire ». La décision du gouvernement, fin 2016, d'accueillir à bras ouverts les « repentis » de Boko Haram¹⁵, ainsi que le début du jugement en mars 2017 de quelque 1 200 personnes détenues dans le cadre du conflit armé¹⁶ illustrent cette évolution positive. Car même s'il n'est pas encore question d'envisager un dialogue avec les groupes armés, cela indique que les autorités nigériennes, connues jusqu'ici pour leur intransigeance, ne sont plus prêtes à faire le pari d'une victoire exclusivement militaire. Compte tenu de certains facteurs,

notamment la forte emprise des grandes puissances occidentales sur les gouvernements sahéliens, l'option d'un dialogue avec les groupes armés semble d'ailleurs totalement exclue pour l'instant, sauf avec les groupes autonomistes ou indépendantistes qui écument le Nord du Mali.

De fait, la question du dialogue avec les groupes armés, en particulier ceux se réclamant de la mouvance djihadiste, est restée presque taboue tant au Mali qu'au Niger, alors même que tout indique, en particulier le refus en juin 2017 (à la demande des États-Unis et du Royaume-Uni) du Conseil de sécurité des Nations unies de soutenir financièrement la mise en place de la force du G5 Sahel (regroupant Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), que la perspective d'une victoire militaire sur ces groupes ne fait que s'éloigner. Depuis le début des attaques de grande ampleur des groupes armés djihadistes dans le Nord du Mali, le Nord-Est du Nigeria et le Sud-Est du Niger, les seules négociations officiellement engagées avec ces groupes n'ont porté que sur des questions de libération d'otages¹⁷. Ce qui suggère clairement que la décision de dialoguer ou de poursuivre la guerre dépend en réalité moins des États sahéliens que des grandes puissances occidentales, et dans une moindre mesure de l'Algérie, dont ils dépendent aussi bien pour la guerre que pour la paix.

C'est certain, la guerre contre les groupes armés terroristes n'est plus, au Sahel, l'affaire des seuls gouvernements nationaux. Mais elle n'est pas non plus l'affaire des seuls groupes armés djihadistes ou indépendantistes. Certes, ce sont les forces régulières des États qui se battent réellement contre les groupes armés ; mais aucun des belligérants ne dispose d'une marge de manoeuvre suffisante pour déterminer les conditions de règlement du conflit. Les principaux belligérants, à savoir les gouvernements nationaux et les groupes armés, sont doublement prisonniers : d'abord des justifications politiques et idéologiques qu'ils ont eux-mêmes données à cette guerre (défense de l'intégrité territoriale, de la démocratie et de la laïcité pour les uns, instauration d'un État islamique, indépendance ou autonomie pour les autres) ; ensuite de leurs soutiens extérieurs, qui n'ont pratiquement rien à perdre dans cette guerre et bien plus à gagner dans sa poursuite.

Une aubaine pour les grandes puissances

Cette guerre qui a fait tant de morts, de blessés, de réfugiés, de déplacés internes, n'est en effet pas une catastrophe pour tout le monde. Ce déferlement de violence, dont beaucoup peinent à saisir la finalité, n'est certainement pas le signe d'une folie ; il s'inscrit dans un vaste projet dont seuls semblent connaître le but ultime ceux qui ont les moyens de l'arrêter et qui ne le font pas. Cette guerre est une aubaine, d'abord pour les grandes puissances occidentales, en premier lieu la France, qui semblent en tirer avantage pour renforcer leur influence. C'est ce qu'affirme, à juste titre, la militante altermondialiste malienne, Aminata Dramane Traoré, évoquant une revanche de la France dont l'armée avait été chassée, le 20 janvier 1961, par le président Modibo Keita de toutes ses bases situées à Bamako, Kati, Gao et Tessalit¹⁸. La guerre a permis à l'armée française de revenir en force et de réoccuper toutes ses anciennes bases aussi bien au Mali qu'au Niger et au Burkina Faso ; suggérant ainsi que c'est bien en connaissance de cause que les responsables politiques et militaires français ont donné à l'opération au Mali en janvier 2013 le nom de Serval, un animal qui marque son territoire, avant de la « régionaliser » en août 2014 sous le nom de Barkhane, désignant une dune en demi-cercle faisant figure de bouclier antiterroriste.

Cependant, l'armée française n'est pas la seule présente sur le théâtre sahélien : elle doit compter aussi avec les armées américaine, allemande, italienne et même chinoise. Les autres grandes puissances économiques et militaires ont toutes décidé elles aussi de s'y

déployer, tout en refusant comme on l'a vu de soutenir financièrement la constitution d'une force régionale chargée de combattre les groupes armés. Cette forte présence militaire extérieure, souhaitée par les dirigeants des pays concernés, suscite aujourd'hui des interrogations. Car s'il est vrai qu'elle a permis de mettre fin à l'occupation des localités du Nord malien par les groupes djihadistes, elle n'a pas permis à ce pays de recouvrer son intégrité territoriale et elle n'a pas empêché que l'insécurité se propage dans les pays voisins¹⁹. La présence militaire extérieure est devenue de ce fait un facteur supplémentaire de frustration pour une jeunesse sahélienne de plus en plus sourcilleuse pour tout ce qui concerne la défense de la souveraineté nationale²⁰.

En effet, quatre ans après l'intervention militaire française au Mali, présentée comme une action salvatrice, les jeunes sont à présent largement convaincus que l'objectif ultime des grandes puissances n'est que d'asseoir durablement leur hégémonie et de faire main-basse sur les ressources de toute la bande sahélo-saharienne²¹. Ce sentiment est conforté par les attermolements des grandes puissances devant la partition de fait du territoire malien ; ainsi que par le constat évident que la crise sécuritaire est venue éroder l'étroite marge de manoeuvre des élites au pouvoir dans leurs relations avec ces grandes puissances et leurs entreprises engagées dans l'exploitation des ressources naturelles. C'est le cas notamment au Niger, où les autorités ont dû concéder à la société française Areva tout ce qu'elle voulait : un prix de l'uranium à son avantage, un régime fiscal de faveur, un report sine die de la mise en exploitation du gigantesque gisement d'Imouraren, etc.²².

En dépit des dénégations des dirigeants, les Sahéliens sont largement convaincus que la présence militaire extérieure ne vise pas exclusivement à contrer les groupes terroristes ; et même si c'est de façon confuse, ils ont le sentiment que celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un projet inavouable de recolonisation ou tout au moins de balkanisation des pays de la région, y compris la Lybie et le Nigeria. Ce sentiment n'est pas dénué de tout fondement lorsque l'on sait que l'espace sahélo-sahélien est (re)devenu, depuis le début des années 2000, un enjeu majeur de la lutte d'influence entre les grandes puissances mondiales. Longtemps considéré comme une aire d'influence presque exclusive de la France, cet espace suscite désormais un intérêt croissant d'autres puissances rivales, notamment les États-Unis d'Amérique, qui s'y sont installés militairement sous le couvert d'initiatives de lutte contre le terrorisme, et la Chine Populaire, qui tente de se tailler une part dans l'exploitation des ressources naturelles.

En effet, il importe de noter que les compagnies chinoises s'intéressent tout particulièrement aux réserves pétrolières de l'espace sahélo-saharien et du bassin du lac Tchad. Elles ont signé d'importants contrats avec le Nigeria (exploration du pétrole dans le Delta du Niger et le lac Tchad), le Cameroun (construction de pipelines et transit du pétrole nigérien et tchadien), et la Centrafrique (exploration pétrolière dans le Nord du pays). Ces compagnies sont présentes également en Algérie, au Mali et en Mauritanie, où elles se positionnent pour l'exploitation de l'or noir dans l'immense bassin du Taoudenit. La China National Petroleum Corporation (CNPC) est devenue, en l'espace de quelques années, le principal acteur de la production pétrolière au Tchad où elle a racheté la totalité des parts de la compagnie canadienne Encana et obtenu des permis pour des gisements situés à la frontière libyenne et dans le bassin du lac Tchad, ainsi qu'au Niger où elle a lancé un projet d'exploitation des gisements d'Agadem²³.

Selon certains analystes, l'affluence des armées occidentales au Sahel n'est pas sans rapport avec cette offensive chinoise dans le secteur pétrolier et énergétique ; surtout que cette offensive rencontre un écho plutôt favorable tant dans les cercles de pouvoirs sahéliens qu'au sein de l'opinion, soucieux de rééquilibrer les rapports avec les grandes puissances

occidentales. Vue sous ce rapport, la crise sécuritaire au Sahel apparaît donc, pour ces dernières, comme une opportunité de stopper l'offensive chinoise et de reprendre en mains des États qui ont cru pouvoir en profiter pour accroître leurs marges de souveraineté²⁴. La persistance de cette crise sert, de diverses manières, les intérêts stratégiques des puissances occidentales dans la région ; car, elle leur a offert un bon prétexte pour s'y installer militairement, afin de conjurer toute menace de remise en cause de leur hégémonie.

L'affaiblissement des États sahéliens leur permet même d'envisager un redécoupage territorial conforme à leurs intérêts ; dès lors que les deux puissances régionales, à savoir l'Algérie et le Nigeria²⁵, sont elles-mêmes assez mal loties pour y faire obstacle. Par ailleurs, l'affaiblissement des États consécutifs à cette guerre a favorisé également leur enrôlement dans la « politique migratoire » de l'Union européenne et de ses États membres. Car même si le Mali continue de refuser la signature des accords de réadmission souhaités par l'Union européenne, le Niger est devenu un important pivot de la politique européenne d'externalisation des frontières. Les autorités de ce pays sont courtisées et sollicitées pour s'engager résolument dans la gestion des flux migratoires en direction de l'Europe à travers l'élaboration des textes criminalisant les migrations et la création de centres de rétention des migrants. Les diverses mesures de contrôle des flux migratoires prises par les autorités de ce pays, en échange d'une aide accrue des pays européens pour promouvoir des actions de développement²⁶, ont ouvert la voie à un sérieux recul en matière de respect des droits humains. Or, il est établi depuis fort longtemps que la migration est l'un des mécanismes les plus efficaces de résilience des populations sahéliennes face à divers chocs. Car elle apporte à certains pays, notamment le Mali, des ressources aussi considérables que l'aide publique au développement, et mieux orientées puisqu'elles parviennent directement aux ménages. La migration est aussi pour ceux que le chercheur camerounais Achille Mbembe appelle les « gens sans parts²⁷ », l'unique alternative à la criminalité et à toute sorte d'illégalités. Le système en place n'offre en effet aucune perspective de réalisation sociale à ces gens qui constituent « une classe de “superflus” dont l'État (là où il existe), voire le marché lui-même, ne savent que faire ». Ces « gens sans parts », ce sont les milliers de jeunes urbains exclus du système éducatif, parfois sans aucune formation adéquate, et surtout sans emploi ; ce sont aussi les milliers de jeunes ruraux, souvent sans terre ni cheptel, qui ne peuvent rester dans ces campagnes où les dynamiques économiques pourvoyeuses d'emplois et de revenus sont extrêmement limitées pour ne pas dire inexistantes.

Si les portes de la migration continuent de leur être fermées aujourd'hui, comme celles de l'emploi l'ont été depuis le début des plans d'ajustement structurel, ces gens sans parts seront, comme l'a averti le chercheur camerounais, « une masse de viande humaine livrée à la violence, à la maladie, à l'évangélisme nord-américain, aux croisés de l'islam et à toutes sortes de phénomènes de sorcellerie et d'illumination²⁸ ». Cet avertissement d'Achille Mbembe, qui a été aussi lancé par bien d'autres depuis au moins deux décennies, semble aujourd'hui retenir l'attention de ce que l'on appelle communément la communauté internationale. Du moins si l'on s'en tient aux multiples rencontres internationales organisées par les Nations unies ou d'autres organismes sur la thématique de la jeunesse²⁹, ainsi qu'à l'appel du plan d'action des Nations unies pour la prévention de l'extrémisme violent à donner aux jeunes « une vision positive de l'avenir et une véritable chance de réaliser leurs aspirations et de libérer leur potentiel ».

Chapitre 3 :

Le double défi des attentes de la jeunesse et de la tentation autoritaire

Un regain d'intérêt pour la jeunesse

Jadis sujet périphérique et subsidiaire de l'action publique, le rapport de la jeunesse à l'État et à ses institutions semble désormais s'imposer, un peu partout dans l'espace sahélien, comme une problématique majeure. Les nombreux travaux et études consacrés à ce sujet, ainsi que les diverses initiatives concoctées à la hâte tant par des institutions étatiques que par des ONG, témoignent de cet intérêt nouveau pour la jeunesse. Même si c'est moins le devenir de cette jeunesse que son positionnement sur la place de la violence dans l'action politique qui constitue l'enjeu de ce regain d'intérêt. Certes, le plan d'action des Nations unies suggère explicitement d'accorder une attention particulière aux jeunes ; mais, on ne peut oublier qu'il s'agit avant tout de les reconnaître comme « partenaires précieux » dans la prévention de l'extrémisme violent, beaucoup plus que comme acteurs de changement et de développement.

En effet, il est clair que la préoccupation centrale des États, tout comme d'ailleurs de certaines ONG, se résume à la question de savoir comment prévenir l'extrémisme violent au sein de la jeunesse. Autrement dit, comment empêcher que les jeunes des villes et des campagnes rejoignent les différents groupes armés, principalement les groupes djihadistes et irrédentistes, qui opèrent dans certaines régions. Le regain d'intérêt pour les jeunes s'explique donc en grande partie par le fait que ceux-ci sont devenus un enjeu capital de la lutte contre l'extrémisme violent, et dans une certaine mesure aussi de la lutte contre les migrations dites clandestines menée par les pays du Nord. La résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée en décembre 2015, donne un peu la mesure des craintes que suscite la situation des jeunes dans le monde, en particulier dans les pays affectés par les conflits armés¹.

À travers cette résolution, le Conseil de sécurité conforte lui-même un discours bien en vogue dans les pays africains, tendant à présenter les jeunes plus comme une menace pour la sécurité des États que comme une chance pour leurs pays. La perception des jeunes comme une menace n'est pas, en effet, une nouveauté même au sein de cette enceinte des Nations unies ; elle était déjà très présente dans plusieurs résolutions et rapports produits par les Nations unies ou par des organismes affiliés sur les conflits en Afrique. C'est le cas notamment du célèbre rapport de l'UNOWA de 2005, Chômage des jeunes et insécurité en Afrique de l'Ouest, qui soulignait que « les niveaux actuels du chômage des jeunes en Afrique de l'Ouest constituent une véritable bombe à retardement pour la région, voire au-delà ». Le communiqué publié par l'UNOWA à la veille du Sommet Afrique-France de Bamako de décembre 2005 notait, en guise d'avertissement, que « la jeunesse ouest-africaine désabusée se retrouve de plus en plus confrontée à deux choix : la violence ou l'émigration ».

Deux ans après la sortie du rapport de l'UNOWA, le secrétaire général des Nations unies avait présenté lui-même au Conseil de sécurité un Rapport sur les questions transfrontalières en Afrique de l'Ouest, à travers lequel il soulignait que « les jeunes sans travail sont une proie facile pour les recruteurs des milices, qui alimentent la violence, et donc une menace sérieuse pour la paix et la sécurité ». Ce rapport précisait, d'une part, que « depuis quinze ans, la guerre est le principal "employeur" de la grande majorité des jeunes d'Afrique de l'Ouest » et, d'autre part, que « la mise en oeuvre inachevée et tardive des programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration exacerbe la question du chômage endémique et potentiellement dangereux des jeunes ». L'alerte sonnée par le rapport du secrétaire général n'a pas été suivie d'actions concrètes ; et il a fallu attendre 2015 pour que la question des jeunes soit à nouveau à l'agenda des Nations unies en lien toujours avec

la problématique de la sécurité.

Jusqu'à une date récente, la question de l'emploi des jeunes n'a pas non plus trouvé écho dans l'agenda politique de l'Afrique de l'Ouest ; alors que la situation alarmante décrite par le rapport du secrétaire général des Nations unies n'a fait pratiquement que se dégrader. Les risques évoqués par ce rapport, en particulier la tentation de la violence et de l'émigration, se sont finalement concrétisés ; et c'est seulement maintenant que les États de la région semblent prendre conscience de la nécessité de mettre en place des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes. La plupart de ces initiatives sont financées par des fonds extérieurs et s'inscrivent généralement dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent ou de la lutte contre la migration clandestine. Elles se singularisent aussi par l'étroitesse de leur étendue géographique et le nombre limité de leurs bénéficiaires au regard de la masse des jeunes en quête d'emplois.

Selon un rapport intitulé L'Emploi des jeunes en Afrique subsaharienne, publié en 2014 sous l'égide de la Banque mondiale, « au cours des dix prochaines années, au mieux, seul un quart de la jeunesse d'Afrique subsaharienne trouvera un emploi salarié, et seule une petite fraction de ces emplois seront des emplois "formels" dans des entreprises modernes² ». Le rapport note que « le défi de l'emploi est donc non seulement de créer des emplois dans le secteur formel, aussi importants soient-ils, mais aussi d'augmenter la productivité de près de 80 % de la population active occupée qui sera dans le secteur informel, et ainsi aborder le problème du sous-emploi dans ce secteur ». Les constats dressés dans ce rapport, bien qu'ils s'inscrivent dans une approche libérale de la problématique de l'emploi des jeunes, rejoignent ceux établis par d'autres études ; en particulier celle réalisée en 2015 par l'Agence française de développement (AFD) dans les pays du Sahel, qui indique que « les politiques publiques d'insertion professionnelle sont insuffisantes ou inadaptées », et qu'il est impératif d'accorder une plus grande attention au secteur agricole comme pourvoyeur d'emplois³.

En dépit de toutes ces mises en garde, aucun des États sahéliens ne dispose à l'heure actuelle d'une politique conséquente d'insertion professionnelle des jeunes. Moins du fait de l'absence d'une prise de conscience aiguë quant à l'enjeu que représente le chômage massif des jeunes urbains et ruraux pour leur propre stabilité, qu'en raison d'un environnement économique de plus en plus défavorable. Certes, la plupart de ces pays ont enregistré, entre 2010 et 2015, de forts taux de croissance économique, essentiellement liés à l'embellie des prix des matières premières ; mais l'influence toujours grande des institutions financières internationales, en particulier du Fonds monétaire international, ne leur a pas permis de mettre en oeuvre des politiques orientées vers la création d'emplois. C'est en tout cas ce que soulignait le rapport de la Banque mondiale de 2014 pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

Trois ans plus tard, cela est encore plus difficile à réaliser, en raison de la récession économique qui frappe la plupart des pays sahéliens. La chute des prix des matières premières et la hausse des dépenses militaires et de sécurité constituent, quand bien même il existerait une volonté politique chez les dirigeants, des sérieux facteurs de blocage à l'éclosion d'initiatives publiques volontaristes en matière d'insertion sociale des jeunes. C'est en partie pour cette raison que les interventions en matière de prévention de l'extrémisme violent se limitent généralement à des programmes d'information et de sensibilisation des jeunes, et au mieux à la réalisation de microprojets centrés sur les activités dites génératrices de revenus.

L'examen des initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent montre d'ailleurs qu'elles ne sont pas très ambitieuses en ce qui concerne l'insertion et l'inclusion sociales des jeunes.

Cependant, il faut reconnaître que l'intérêt nouveau des États et de l'ONU pour la jeunesse

constitue en soi une avancée significative, au moins dans les discours officiels. Il indique en effet clairement que tout le monde est désormais conscient du fait que l'inclusion des jeunes n'est plus seulement une question sociale, mais aussi un enjeu majeur de sécurité et de stabilité pour toute la région. Ce qu'il faut déplorer aujourd'hui c'est avant tout la tendance à la « dépolitisation » du débat sur l'extrémisme violent, qui se manifeste par une occultation hypocrite des raisons pour lesquelles les jeunes se radicalisent et s'engagent dans des actions armées plutôt que de s'exprimer par des voies démocratiques. L'abondante littérature produite sur le sujet met surtout l'accent sur des facteurs tels que l'ignorance des valeurs de l'islam, le chômage et la pauvreté, l'affaiblissement ou l'absence de l'autorité parentale, le taux élevé d'analphabétisme et les excès et abus des forces de sécurité⁴. Et c'est autour de certains de ces facteurs que sont construites aujourd'hui toute une série d'initiatives dites de prévention de l'extrémisme violent ou de lutte contre la radicalisation des jeunes.

L'éducation des jeunes absente des programmes de prévention de l'extrémisme violent

Dans la foulée du plan d'action des Nations unies, plusieurs pays sahéliens ont adopté des initiatives de prévention de l'extrémisme violent au sein de la jeunesse. Parmi ces pays, le Niger qui semble être le premier à se doter d'un plan national grâce au concours du PNUD ; et le Mali qui a lancé en 2016 un processus d'élaboration d'une stratégie nationale. Le G5 Sahel, en tant que regroupement d'États concernés par le phénomène de l'extrémisme violent, a adopté également en février 2014 ce qu'il a appelé une « stratégie pour le développement et la sécurité des pays du G5 Sahel⁵ », laquelle ne fait que timidement référence au défi considérable que représente la création d'emplois pour les jeunes.

Certes, le document mentionne l'importance de cette problématique en lien notamment avec celle de la sécurité ; mais aucune indication n'est fournie sur le type et le nombre d'emplois qui seront créés au profit des jeunes. Comme tant d'autres initiatives, la stratégie du G5 Sahel relève en réalité du souci partagé des États membres de « mitiger » le risque de basculement de la jeunesse sahélienne dans l'extrémisme violent et le terrorisme. Et c'est pourquoi l'essentiel des actions préconisées vise davantage ce que le plan d'action des Nations unies appelle les facteurs de radicalisation plutôt que les facteurs structurels et conjoncturels favorisant l'extrémisme violent. L'enjeu de ce choix est bien sûr le coût économique de la réponse : combien doit-on dépenser ? Mais c'est aussi et surtout son coût politique : qu'est-ce cela implique en termes de changement dans la gouvernance notamment ?

Il faut toutefois reconnaître que la stratégie du G5 Sahel a le mérite d'aborder la plupart des défis auxquels les pays de la région sont confrontés, y compris ceux liés à la gouvernance. Cette stratégie se propose en effet de « (i) renforcer la sécurité des personnes et des biens des pays membres ; (ii) oeuvrer au désenclavement des zones transfrontalières) ; (iii) promouvoir la bonne gouvernance, socle de la paix, de la stabilité et du développement ; (iv) accroître les capacités de production, de création de richesses et l'accès aux services sociaux de base ».

En matière de prévention de l'extrémisme violent, elle prévoit diverses actions, dont la sensibilisation du public et la promotion des valeurs civiques et socioculturelles, le renforcement des capacités de certaines institutions (justice, système carcéral, organes de régulation, etc.), le contrôle des flux financiers et l'encadrement de la formation professionnelle.

Cette panoplie d'actions se retrouve, sous diverses formes, dans la plupart des initiatives

nationales en matière de prévention de l'extrémisme violent. C'est le cas par exemple du « Plan de priorités pour la consolidation de la paix », une initiative lancée à l'été 2015 par le gouvernement nigérien et appuyée financièrement (pour 12 millions de dollars) par les Nations unies⁶. Cette initiative, dont la particularité est d'être centrée principalement sur la jeunesse, à la différence de la stratégie du G5 Sahel, se propose de prévenir les conflits et de promouvoir une paix durable. Elle se focalise sur trois aspects principaux : « (i) L'autonomisation et l'implication pacifiste des jeunes dans les zones à risques ; (ii) la prévention/gestion des conflits et la gouvernance inclusive ; et (iii) le renforcement de la stabilité et la sécurité dans les zones transfrontalières. » L'essentiel des activités de cette initiative est prévu pour être mis en oeuvre dans un maximum de quinze communes situées « dans les régions d'Agadez, Tahoua, Tillabery, Zinder et Maradi, considérées comme étant les plus à risques, en plus de la capitale Niamey⁷ ».

Mais cette initiative n'aborde pas la question cruciale de l'éducation des jeunes, notamment comme facteur clé de construction d'une culture de la paix – elle fait au mieux cas de « la faiblesse du dialogue familial et de l'absence de cadres permettant aux jeunes d'exprimer leur personnalité aux plans culturel et sportif », comme facteurs aggravant de leur marginalisation économique. C'est là une lacune grave, puisque la culture de la violence qui semble se propager au sein de la jeunesse, et dont l'initiative nigérienne évoque d'ailleurs bien les manifestations les plus inquiétantes, suggère justement qu'elle résulte de la crise de l'éducation à laquelle le pays est de longue date confronté, bien avant les années 1980.

C'est d'ailleurs, il faut le souligner, l'une des thématiques à l'origine de l'écho favorable rencontré dans la population par un groupe armé comme Boko Haram dans le Nord du Nigeria et le Sud-Est du Niger. En effet, bien avant de passer à la lutte armée, ses dirigeants s'étaient manifestés par la contestation véhémement de l'école occidentale, qu'ils considéraient comme la principale source de tous les problèmes⁸ : pendant des années, ils se sont attelés à la

décrédibiliser aux yeux des communautés en la présentant comme contraire à l'islam, mais aussi à la bloquer directement en la prenant pour cible de leurs attaques armées. Comme le soulignait le rapport mondial 2011 de l'Unesco de suivi de l'« éducation pour tous » (EPT selon l'acronyme onusien)⁹, ce genre de situation interpelle doublement : d'abord eu égard aux conséquences dévastatrices des conflits armés sur le droit à l'éducation des enfants ; ensuite eu égard au fait que la persistance de ces conflits indique au moins que les dirigeants des pays concernés n'ont pas su faire jouer à l'éducation le rôle qui devrait être le sien, à savoir élever dans l'esprit des hommes les « défenses de la paix », comme le dit la charte constitutive de l'Unesco.

Au Mali et au Niger, la crise des systèmes éducatifs est en tout cas devenue le révélateur le plus éloquent de la crise globale à laquelle ces pays sont confrontés. Le rapport 2014 de suivi de l'EPT de l'Unesco révélait ainsi que le Niger faisait partie des pays affichant les plus mauvaises performances en matière de qualité de l'éducation¹⁰. Le rapport relevait que moins de 10% des enfants étaient capables de lire et écrire après quatre ans de scolarité au primaire, et moins de 30% après cinq à six ans. Et il soulignait également que, dans les conditions actuelles, l'objectif d'un taux d'alphabétisme des jeunes filles supérieur à 97% ne pourrait être atteint qu'en 2078 pour les plus riches et qu'en 2130 pour les plus pauvres...

Des performances aussi médiocres montrent que, à l'instar d'autres pays, le Niger dépense beaucoup d'argent en pure perte, puisqu'un grand nombre d'enfants et d'adultes y restent analphabètes après des années de formation. La persistance de l'analphabétisme aura des conséquences immenses en matière de développement économique et social et

d'enracinement de la démocratie. Un peuple analphabète ne peut en effet se libérer de la faim, être en bonne santé, sortir de la pauvreté et participer efficacement à la vie démocratique.

Sans une éducation de qualité, aucun pays ne peut espérer réaliser les objectifs de développement et préserver la paix et la cohésion sociale, car l'éducation est le moyen par lequel les êtres humains peuvent jouir effectivement de tous leurs droits. C'est ce que soulignait très clairement le rapport 2011 de l'Unesco La Crise cachée. Les conflits armés et l'éducation. Mais au Niger et au Mali, en sacrifiant l'éducation des enfants, les dirigeants ne semblent pas avoir pris conscience qu'ils ont sacrifié aussi le développement et la démocratie.

Au regard de l'ampleur des défis sécuritaires auxquels fait face le Niger, on comprend à quel point cette initiative de 2015 d'un « Plan de priorités pour la consolidation de la paix », bien que salubre comme signe d'une volonté de sortir de la logique du tout sécuritaire, est insuffisante pour renverser la tendance à la montée de l'extrémisme violent dans le pays.

D'abord parce que l'État lui-même et ses partenaires extérieurs ne prévoient pas assez de ressources permettant d'offrir des réelles perspectives socioéconomiques à une masse critique de jeunes des couches sociales les plus vulnérables. Ensuite parce que les élites au pouvoir rechignent toujours à entreprendre les réformes politiques et sociales indispensables au succès des petits efforts prévus. Enfin parce que les effets bénéfiques attendus de la mise en oeuvre de cette initiative peuvent être très vite anéantis par d'autres mesures gouvernementales, sources de frustration pour l'ensemble de la population.

L'un des plus grands obstacles au succès d'initiatives de prévention de l'extrémisme violent, au Niger comme dans d'autres pays confrontés à ce phénomène, réside en effet dans le fait qu'elles ne se situent pas dans une optique de rupture sur les plans politique et économique. Le pari des États est de contenir la montée de l'extrémisme violent, notamment au sein de la jeunesse, avec des mesures qui ne marquent aucune rupture avec les politiques économiques et sociales d'inspiration libérale à l'origine du désastre social actuel. L'un des indicateurs les plus frappants de ce qui ressemble à un entêtement des dirigeants des pays sahéliens à poursuivre sur le chemin déjà tracé des politiques antisociales est, comme on l'a vu, leur enrôlement dans la « politique migratoire » portée par l'Union européenne au nom de ses États membres. Mais c'est aussi le cas des attaques absurdes contre les droits économiques des acteurs du secteur informel, comme au Niger et au Mali où des milliers de « kiosques » ont été démolis depuis 2016 par les autorités¹¹.

Par ailleurs, il faut souligner l'impact négatif potentiel des politiques foncières favorisant l'accaparement des terres agricoles et pastorales. Même si la jeunesse africaine n'est en général guère intéressée par le secteur agropastoral, la terre reste en effet le principal moyen de subsistance pour la majorité de la population. Le phénomène de l'accaparement des terres, aujourd'hui fortement encouragé par certaines institutions internationales¹², constitue donc une menace sérieuse pour le devenir de la jeunesse rurale. Les rencontres publiques organisées en 2016 par l'association Alternative Espaces Citoyens autour du projet de mise en location de 120 000 hectares à une société saoudienne¹³, ont été l'occasion de mesurer le risque d'explosion de la violence que de telles initiatives peuvent engendrer ; en particulier dans des contextes nationaux où divers groupes armés peuvent lui offrir un exutoire tout désigné.

En effet, les conflits pour l'accès et le contrôle des ressources naturelles, en particulier entre éleveurs et agriculteurs, entraînent des affrontements meurtriers. Les organismes travaillant sur ces questions notent également qu'il y a un risque que ces conflits,

qui peuvent être amplifiés par le phénomène de l'accaparement des terres, soient exploités par les groupes armés. En outre, il faut aussi craindre que le phénomène d'accaparement ne vienne compromettre toute la perspective annoncée par certaines études de voir le secteur agropastoral devenir un nouveau pôle d'absorption de la masse des jeunes sans emploi. Comme on le sait, les investisseurs étrangers peuvent apporter des capitaux colossaux pour mettre en place des exploitations modernes ; mais on sait aussi que de telles exploitations n'ont jamais apporté une solution à des pays où l'emploi des jeunes constitue un sérieux problème.

Au regard de tous ces éléments, il apparaît clairement que les initiatives en cours dans les pays sahéliens, notamment au Mali et au Niger, ont très peu de chances de les sortir de l'engrenage de la violence armée. Pas seulement parce qu'elles ne sont pas suffisamment ambitieuses en matière d'insertion sociale des jeunes, mais surtout parce qu'elles se mettent en place dans un contexte où l'autoritarisme d'antan semble revenir de mode. La dégradation de la situation sécuritaire favorise insidieusement une certaine tentation autoritaire qui se manifeste aussi bien dans la praxis des pouvoirs en place que dans certains discours ambiants tentant d'établir un lien de cause à effet entre l'avènement de la démocratie multipartite et la situation présente des pays sahéliens¹⁴. Les tenants de ces discours soutiennent, en effet, que l'avènement de la démocratie a été un facteur sérieux de déstabilisation des États ; reprenant ainsi à leur compte certaines analyses comme celles de Guy Rossatanga-Rignault¹⁵ qui laissent croire que la démocratisation aurait ouvert la voie à un affaiblissement de l'autorité de l'État, avec la multiplication d'actions de défiance allant des grèves des travailleurs à des mouvements d'humeur d'hommes de troupe.

Le risque du retour à l'autoritarisme

Selon les tenants de ce discours, les récents développements politico-sécuritaires, notamment la montée en puissance des groupes djihadistes dans l'espace sahélo-saharien et dans bassin du lac Tchad, sont donc autant de signaux révélateurs du caractère déstabilisateur de la démocratisation. Le principal biais de cette analyse découle d'abord du fait qu'elle occulte le fait que très peu de pays sahéliens, et surtout ceux qui sont aujourd'hui les plus fragiles et les plus vulnérables du point de vue sécuritaire, ont réussi à installer un système démocratique digne de ce nom. Les faits montrent plutôt que l'affaiblissement de ces États, qui se traduit par leur incapacité de plus en plus manifeste d'assumer leurs missions régaliennes de défense et de sécurité, résulte avant tout du refus des élites au pouvoir d'opérer la nécessaire rupture d'avec l'ordre ancien. Les tentatives de modification des Constitutions et les atteintes aux droits et libertés fondamentaux sont autant des signes évidents d'une dérive autoritaire en marche.

Par ailleurs, il est aujourd'hui difficile de nier que l'affaiblissement de ces États soit, au moins en partie, la conséquence logique du refus de leurs dirigeants d'entreprendre des réformes courageuses de l'appareil d'État ; et en particulier, une réforme des forces de défense et de sécurité dans leurs rapports aux citoyens et aux autres institutions étatiques. On oublie souvent que la nécessité et l'urgence de cette réforme a été pourtant clairement ressentie et exprimée dès le début des luttes démocratiques des années 1990. C'est le cas notamment au Niger où, dès le lendemain de la conférence nationale souveraine, l'armée a organisé elle-même, avec l'aval des autorités de transition, ses états généraux ; même s'il est vrai que cette initiative, la première du genre expérimentée dans le pays, n'a abouti finalement à aucun des changements majeurs attendus dans les rapports de l'armée aussi bien à la politique qu'aux citoyens.

Selon le chercheur nigérien Kimba Idrissa, les états généraux de l'armée de 1992 au Niger se

sont limités « à l'examen du fonctionnement de l'armée ainsi que des voies et moyens à suivre et à mettre en oeuvre pour lui permettre d'assurer sa mission de maintien de la sécurité et de la paix¹⁶ ». Ils n'ont pas abordé véritablement des questions aussi cruciales que celle des rapports de l'armée aux citoyens, notamment dans les zones périphériques qui sont aujourd'hui les théâtres des conflits armés, ainsi que la problématique du rôle de l'armée dans un contexte démocratique. Ces questions sont pourtant essentielles dans des pays comme le Mali et le Niger, qui ont connu des régimes militaires et des rébellions armées, car elles cristallisent les préoccupations aussi bien des citoyens (sécurité, respect des droits et de la dignité), que de la classe politique (soumission de l'armée à l'autorité politique civile).

Aujourd'hui, les élites au pouvoir dans ces pays, rattrapées par leurs propres attermolements face à la nécessité de réformer les armées, se retrouvent dans l'obligation de recourir à celles des grandes puissances ; même si tout indique que l'appel aux forces extérieures est indissociable de la crainte des dirigeants de voir les armées nationales profiter de la détérioration de la situation sécuritaire pour revenir sur les devants de la scène politique¹⁷. En tout cas, quoi qu'en disent ces dirigeants, le recours aux forces militaires extérieures est avant tout un signe évident d'un déficit de confiance vis-à-vis des armées nationales. Confiance, certainement, quant à leur capacité même à faire face efficacement aux groupes armés terroristes ; mais confiance, surtout, quant à leur loyauté à des régimes dont la gestion désastreuse a ouvert la voie à la montée en puissance de ces groupes.

Selon toute vraisemblance, le coup d'État militaire du capitaine Amadou Haya Sanogo contre le président Amadou Toumani Touré en mars 2012, au lendemain d'une des plus humiliantes défaites de l'armée malienne dans le Nord du pays, a été une véritable alerte pour les dirigeants sahéliens¹⁸. Car cette nouvelle irruption de l'armée sur la scène politique, intervenue peu de temps après le coup du général Salou Djibo au Niger, n'annonçait rien moins que le risque de voir se clôturer l'ère des régimes civils. Ce risque n'étant pas encore exclu cinq ans plus tard, on peut faire l'hypothèse que la présence militaire étrangère a été imaginée, surtout par les dirigeants sahéliens, comme un moyen de le conjurer.

En effet, il n'est pas exclu que la forte présence militaire étrangère soit appréhendée par ces dirigeants, en particulier ceux du Mali et du Niger, comme une garantie de protection contre d'éventuels coups d'État militaires. Cela pourrait expliquer pourquoi justement ils ne semblent pas trop se préoccuper de ses conséquences à long terme, ni même de son inefficacité pourtant largement décriée au sein des opinions nationales. La gestion actuelle de ces pays laisse penser que la présence militaire étrangère apparaît également aux yeux de ces dirigeants comme une caution à la poursuite de la politique de prédation en cours depuis longtemps déjà ; et c'est peut-être là aussi la raison pour laquelle rien n'est entrepris pour rallier à la lutte contre le terrorisme les larges franges de la population, qui ont besoin des signaux clairs montrant que l'enjeu principal de cette lutte est bien la défense des valeurs auxquelles elles sont attachées.

Il est donc peu probable que les populations, bien qu'elles soient conscientes d'être les principales victimes de cette guerre, soutiennent durablement des régimes qui les méprisent ; tout comme il est encore moins probable qu'elles se rangent du côté des groupes armés qui, malgré leur discours idéologique puisant dans la religion musulmane, n'apparaissent guère que comme des instruments de déstabilisation des pays. C'est là une perspective heureuse pour tous, et d'abord pour les grandes puissances occidentales qui sont assurées d'exercer durablement leur protectorat sur des pays riches en ressources diverses et dirigés par une élite corrompue qui ne peut se passer de leur soutien. C'est aussi une perspective heureuse pour cette élite elle-même, ainsi assurée de pouvoir régner au moins sur les territoires encore sous son contrôle, en ignorant allègrement les valeurs et

principes fondamentaux de la démocratie.

En outre, cette perspective n'est pas malheureuse non plus pour les groupes armés terroristes: même s'ils ne pourront pas prendre le pouvoir, pour autant que ce soit vraiment leur objectif, ils sont au moins assurés d'exister encore longtemps. Ces groupes armés, même s'ils ne sont pas forcément l'émanation directe des grandes puissances présentes sur le théâtre sahélien, servent bien en effet leurs intérêts pour le moment. Et c'est pourquoi tout laisse croire que les opérations militaires visent moins à les vaincre totalement qu'à les contenir, notamment du point de vue de leur emprise géographique, dans le désir secret de les voir servir de forces d'équilibre¹⁹. L'existence de ces groupes est utile pour ceux dont le projet est de reprendre en main tout le Sahel ; car tant qu'ils continueront à défier les armées nationales, aucun gouvernement ne voudra mettre fin à la présence des forces extérieures.

Servant donc aujourd'hui de justification à la présence militaire extérieure et à un certain raidissement des pouvoirs en place, l'existence des groupes armés pourrait aussi servir demain de moyen pour étouffer toute velléité de changement politique susceptible de remettre en cause les intérêts des puissances étrangères. Et c'est certainement la raison pour laquelle ces dernières se sont installées dans une logique que le citoyen ordinaire peine à croire, à savoir celle de ne pas donner aux pays les moyens de se défendre et de ne pas non plus encourager le dialogue avec certains des groupes armés. L'option d'un dialogue politique avec les groupes armés se réclamant de la mouvance djihadiste est, comme souligné précédemment, un tabou bien ancré tant au Niger qu'au Mali : personne n'y ose apparemment envisager la perspective d'une ouverture du champ politique aux partisans de l'islamisme politique.

Or, en l'absence d'une telle perspective, d'ailleurs exclue par les Constitutions des pays²⁰, les États sahéliens se condamnent à la poursuite de cette guerre ruineuse sur tous les plans. Et puisqu'ils ne semblent pas avoir, pour l'heure, les moyens de la gagner, ils se condamnent également à dépendre des grandes puissances, dont on peut se demander si elles ont intérêt à ce que la guerre se termine dans des conditions favorables à ces États. C'est là que l'on réalise à quel point la situation au Sahel est désastreuse, mais aussi plus complexe que beaucoup ne le croient. Les États sahéliens doivent aujourd'hui se battre pour maintenir des options politiques et idéologiques (laïcité ou non confessionnalité de l'État, intangibilité des frontières héritées de la colonisation, démocratie multipartite, etc.), qui sont pratiquement érigées en dogmes par leurs Constitutions, alors que progresse dans de nombreux segments de la société un courant politique et idéologique dépourvu d'un débouché politique légal, à savoir l'islamisme politique.

Aujourd'hui, il n'est point besoin de lunettes sophistiquées pour se rendre à l'évidence que l'influence du discours politique d'inspiration « salafiste » progresse sérieusement dans tous les milieux sociaux, y compris dans les milieux intellectuels, notamment dans les universités et les grandes écoles, où dominaient jadis les divers courants du marxisme-léninisme. Bien que les partisans de la lutte armée djihadiste ne soient pas encore très nombreux dans la constellation des organisations islamiques réformatrices, on peut se demander pendant combien de temps les milliers d'adeptes militants de l'instauration de la charia vont accepter de rester dans l'unique espace associatif et caritatif où les confinent les textes fondamentaux. La question prend tout son sens lorsqu'on sait que, dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent, les États se proposent de réguler la sphère religieuse et que cette volonté, fortement soutenue par les partenaires extérieurs, pourrait susciter des résistances et produire un effet boomerang²¹.

En tout cas, si l'on se base sur la trajectoire de tous les pays ayant connu une insurrection

armée conduite par des groupes djihadistes²², il y a très peu de chances que les pays sahéliens échappent à la restauration autoritaire. Comme on l'a vu, on observe déjà que la guerre en cours est saisie par les dirigeants en place comme une opportunité pour restreindre les libertés, aliéner la souveraineté des pays et piller allègrement leurs maigres ressources. Allant dans le même sens, la récession économique en cours dans tous les pays de l'espace sahélien, qui induit une incapacité des États à satisfaire les fortes demandes sociales, risque d'ouvrir la voie à un retour à l'autoritarisme d'antan. Ce risque est bien réel, mais il ne s'agit pas pour autant d'une fatalité inscrite dans le destin des peuples de la région, dont la résistance n'est pas encore totalement anéantie.

La nécessité d'une véritable révolution au Sahel

Au Sahel, la sortie de la crise politico-sécuritaire en cours depuis les années 2000 passe nécessairement par la reconnaissance de l'évidence, à savoir que la montée de ce qu'on désigne sous le vocable assez flou d'extrémisme violent trouve sa justification, ou à tout le moins son explication, dans les différentes formes de violence exercées par les États eux-mêmes. La violence des groupes extrémistes, qu'il s'agisse des mouvements djihadistes ou des rébellions à bases ethniques, fait écho à celle des États néocoloniaux, parés des oripeaux de la démocratie mais minés par la corruption et dirigés par des élites insensibles aux souffrances de leurs peuples. C'est pourquoi ces États ne réussiront à vaincre les groupes armés que s'ils parviennent à sauvegarder, à défaut de l'élargir, ce qui leur reste de légitimité aux yeux d'une large frange de la population. On l'a vu, les États sahéliens ont commencé à réaliser que l'option du « tout sécuritaire » outre son coût financier particulièrement élevé pour des pays dont l'économie est déjà exsangue, comporte aussi le risque de brouiller la ligne de fracture entre eux et les groupes armés. L'enjeu de la lutte contre ces derniers étant aussi d'ordre idéologique, les États sont de plus en plus conscients que les exactions des forces régulières ne permettent plus de soutenir qu'une autorité légitime qui défend les valeurs de la démocratie et sa population s'opposerait à des groupes terroristes prônant des valeurs contraires et ciblant les populations civiles. Mais cette prise de conscience n'a pour l'instant abouti qu'à un nouveau paradoxe : au lieu que des efforts soient entrepris pour renforcer la confiance des citoyens dans les institutions devant incarner la démocratie, tout est mis en oeuvre pour accroître les frustrations déjà immenses.

En effet, comme l'affirmait Achille Mbembe en mai 2016, la guerre en cours est venue démontrer que pour les élites au pouvoir le terrorisme est « l'opportunité historique qui permet de déconstruire négativement la démocratie par l'abrogation des droits, par la proclamation de l'état d'exception, par la transformation policière des mécanismes de gestion du quotidien²³ ». Le défi pour la jeunesse sahélienne est dès lors très clair : il s'agit de se mobiliser pour rendre impossible cette triste perspective dont les indices sont déjà fort perceptibles. Cette mobilisation autour d'un projet de changement, qui conduira la jeunesse à réinvestir le champ politique, est la meilleure réponse à la situation actuelle. C'est la condition pour que certains groupes fondamentalistes n'entraînent pas les pays dans un chaos plus grand, c'est aussi la condition pour que les élites au pouvoir ne les maintiennent pas dans un statu quo stérile.

Le « plan d'action » des Nations unies de 2015 soutient que la lutte contre l'extrémisme violent ne peut être gagnée sans être associée à un projet visant « l'édification de sociétés ouvertes, équitables, inclusives et pluralistes, fondées sur le plein respect des droits de l'homme et offrant des perspectives économiques à tous ». Cela signifie que, plus que d'initiatives ponctuelles de « prévention de l'extrémisme violent » qui

n'abordent que superficiellement les causes profondes de la crise, la situation au Sahel requiert des réformes en profondeur, voire une véritable révolution politique, économique, sociale et culturelle.

Le minimum, c'est d'abord un changement dans la gouvernance, pour permettre aux citoyens d'être maîtres de leur destin et de bénéficier des garanties indispensables à la jouissance de leurs droits civils et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels. Cela suppose des institutions plus représentatives, efficaces et accessibles aux citoyens, fondées sur les principes de la transparence et de « redevabilité ». L'enjeu principal est le dépassement de la démocratie représentative dans sa forme actuelle pour aller vers une démocratie participative. Mais c'est aussi le renforcement de l'institution judiciaire, dont les défaillances et l'absence d'indépendance favorisent les violations des droits humains et rendent impossible la lutte contre la corruption – comme on l'a vu, l'inféodation de la justice au pouvoir exécutif constitue l'un des ingrédients importants de la crise en cours.

Enfin, la situation actuelle dans l'espace sahélien soulève la question majeure de la perpétuation des rapports de domination entre les États locaux et les grandes puissances occidentales. Car le terreau ayant permis aux groupes armés de prospérer a été soigneusement préparé par les « plans d'ajustement structurel » imposés depuis les années 1980 par le FMI et la Banque mondiale ; et la conversion des élites politiques sahéliennes à l'idéologie néolibérale a rendu d'autant plus difficile la réponse aux défis du moment. Prévenir l'extrémisme violent au Sahel, même dans la logique simplement réformiste des Nations unies, suppose des moyens financiers considérables pour offrir des services publics à l'ensemble de la population et des emplois décents à des millions de jeunes. Mais comment le faire lorsque les ressources du sous-sol sont pillées ou achetées à vil prix, lorsque l'effort de guerre engloutit une part considérable des ressources publiques et lorsque des accords iniques de partenariat économique sont signés les yeux fermés ?

Depuis qu'ils sont confrontés à d'immenses défis sécuritaires, les États sahéliens ont vu diminuer leurs revenus liés à l'exploitation des ressources du sous-sol par les grandes entreprises occidentales et chinoises. Avec comme conséquences une réduction drastique des investissements publics dans les secteurs sociaux (éducation, santé, alimentation, emplois) et des difficultés à assurer certaines dépenses de souveraineté telles que le paiement des salaires des fonctionnaires. L'exemple le plus emblématique est celui du Tchad où en 2016, avec la chute des cours du pétrole et les mauvais arrangements avec certaines multinationales, l'État a été contraint d'abandonner la plupart de ses chantiers et de réduire les salaires de ses fonctionnaires²⁴. C'était aussi le cas au Niger où, à cause de la baisse des prix du pétrole et de l'uranium, des avantages fiscaux accordés à Areva²⁵ et de la corruption au sommet, les difficultés financières de l'État se sont aggravées.

Le Sahel ne pourra sortir de la situation actuelle qu'au prix d'une révolution, dont on peut toutefois se demander si elle est encore possible. La réponse est difficile, on peut juste dire que la nécessité fera certainement loi. Le « désir d'insurrection », comme le dit Achille Mbembe, est bien réel partout sur le continent²⁶. Il appartient à ceux qui en ont assez de la situation présente, les jeunes en premier lieu, de savoir le canaliser vers le changement souhaité. Ce changement, peu de forces sont encore à l'oeuvre pour le réaliser, et beaucoup d'obstacles restent à surmonter pour qu'il se fasse en dehors de la voie toute tracée aujourd'hui de la violence armée. Ceux qui veulent le réaliser doivent donc avoir à l'esprit qu'ils auront face à eux une coalition d'intérêts nationaux et internationaux habituée à user de la violence pour briser toute initiative du genre. Ils doivent aussi être conscients que la tentation de la violence est aujourd'hui, pour tout mouvement de changement politique et social, la voie royale de sa propre liquidation et de la

perpétuation du système dominant.

Annexe :

L'irruption terroriste de Boko Haram dans le bassin du lac

Tchad : quelques clés pour comprendre

Après la sanglante attaque du 3 juin 2016 de Boko Haram contre les positions de l'armée nigérienne à Bosso (dans le sud-est du pays), plus d'un observateur a été frappé par les déclarations des officiels nigériens qui s'attachaient à pointer la responsabilité des autorités du Nigeria dans la régionalisation d'un « conflit politico-religieux » ayant pris naissance sur leur territoire. La première charge est venue du ministre nigérien de la Défense nationale, Massaoudou Hassoumi, qui s'est exercé à démontrer que la « reconstitution » de Boko Haram, après sa mise en déroute en mars 2015 par les armées nigériennes et tchadiennes, n'a été possible que parce que l'armée nigérienne n'est jamais venue occuper les positions reprises à ce groupe terroriste sur l'axe Mallam Fatori-Damasak. Plus nuancé, le président Issoufou a quant à lui déclaré, dans une interview au quotidien français *Le Monde* lors de sa visite en France du 13 au 16 juin 2016 : « Il n'y a pas de présence permanente de Boko Haram au Niger, mais il n'est pas exclu que des Nigériens établis au Nigeria en fassent partie. »

Selon le président Issoufou et son ministre de la Défense, le Nigeria demeurait alors l'unique foyer de l'insurrection de Boko Haram. Tous deux affirmaient que le Niger n'abritait pas de base de ce groupe, et que seuls des Nigériens établis au Nigeria en faisaient partie. Des affirmations d'autant plus difficiles à admettre qu'il était de notoriété publique que plusieurs centaines de personnes, pour la plupart de nationalité nigérienne, étaient au même moment détenues dans les prisons de Kollo et Koutoukalé pour des liens présumés avec Boko Haram.

L'objectif de ces affirmations était tout simplement de justifier, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, l'option d'une intervention militaire nigéro-tchadienne sur le territoire nigérian, clairement expliquée par le ministre nigérien de la Défense lors de son point de presse sur l'attaque de Boko Haram à Bosso.

La régionalisation du conflit, une aubaine pour le Nigeria ?

Après avoir vainement attendu la mise en route de la force multinationale mixte, les autorités nigériennes entendaient donc assumer leur part de responsabilité en portant la guerre contre Boko Haram sur le front nigérian, là où ce mouvement était né et là où il disposait de bases à partir desquelles il lançait ses attaques. Cette nouvelle option stratégique, remake de celle mise en oeuvre à partir de mars 2015, découlait avant tout de la crainte légitime de ces autorités de voir Boko Haram migrer vers la partie nigérienne du lac Tchad. Mais elle semblait également dictée par une sorte de réaction de dépit, aussi bien face à la communauté internationale, qui ne montrait aucun signe de bonne volonté quant au financement de la force multinationale, que face à un État nigérian dont les attermolements, supposés ou réels, étaient vus par Niamey comme un des facteurs décisifs de la régénéscence du groupe terroriste. Le ministre nigérien de la Défense l'a d'ailleurs clairement exprimé en soulignant que la plus grosse erreur des autorités nigériennes et tchadiennes avait été de retirer leurs forces de toutes les villes de la partie Nord-Est du Nigeria d'où elles avaient réussi, suite à leur intervention de mars 2015, à chasser les éléments de Boko Haram.

Les autorités nigérianes sont restées muettes face aux critiques de leurs homologues des pays francophones voisins. Elles semblaient même accepter, ou au moins prendre acte, de leur

détermination à engager une grande offensive contre Boko Haram dans les zones frontalières. Cette attitude laissait penser que les autorités nigérianes comprenaient bien qu'elles n'avaient rien à perdre à encaisser les critiques venant des pays voisins sur leur laxisme supposé. Et qu'elles avaient au contraire tout à gagner d'une éventuelle offensive militaire du Niger et du Tchad, y compris en territoire nigérian, contre Boko Haram dont les actions faisaient certainement plus de tort au Nigeria qu'à ses voisins.

Sous la présidence de Goodluck Jonathan (2010-2015), le discours politico-diplomatique du régime nigérian était d'ailleurs d'attirer l'attention de ces pays, mais aussi de la France, sur le caractère régional de cette menace. Le ministère nigérian de l'Information de l'époque l'avait clairement martelé en janvier 2014, à la veille d'une visite à Abuja du président François Hollande : l'insurrection de Boko Haram pourrait devenir un « problème majeur pour la France et pour les intérêts occidentaux en Afrique de l'Ouest¹ ». Cet avertissement n'avait alors pas été pris très au sérieux, aussi bien par la France – dont l'engagement contre Boko Haram n'est jamais allé au-delà des déclarations solennelles de ses dirigeants – que par les pays voisins du Nigeria, notamment le Niger et le Tchad, dont les dirigeants, bien que conscients des conséquences socioéconomiques prévisibles de cette insurrection, pouvaient encore considérer la menace comme virtuelle.

C'est sans doute la raison pour laquelle les dirigeants de ces deux pays n'avaient pas hésité à retirer du Nigeria, courant novembre 2014, leurs contingents militaires engagés depuis 1998 dans la force multinationale (MNJP) chargée de combattre le trafic d'armes et toutes formes de banditisme dans le bassin du lac Tchad. Cette force multinationale, constituée des éléments issus des forces armées du Tchad, du Nigeria et du Niger, avait réussi pendant plusieurs années à préserver un climat de sécurité relative dans le lit du lac Tchad².

Après la dislocation de fait de cette force multinationale, avec le retrait successif du contingent tchadien et du contingent nigérian, il a été facile pour les insurgés de Boko Haram de prendre en janvier 2015 le contrôle de la ville de Baga au Nigeria, qui en abritait le quartier général, dans l'une de leurs attaques les plus meurtrières jamais enregistrée³. Elle a permis à Boko Haram d'occuper une position stratégique dans le bassin du lac Tchad et de prendre possession d'une quantité impressionnante d'armements laissés sur place par une armée nigériane en déroute.

C'est seulement après ce tragique événement que les pays voisins du Nigeria ont pris conscience de l'ampleur de la menace que Boko Haram représentait pour eux. Cette prise de conscience s'est traduite par la tenue à Niamey, dès le 25 janvier, d'une réunion des pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad au cours de laquelle il avait été décidé de créer une force multinationale mixte composée de 8 000 soldats. Les pays francophones voisins du Nigeria, notamment le Niger, le Tchad, le Cameroun et le Bénin, s'étaient découvert une nouvelle vocation, celle de mobiliser la communauté internationale pour tenter de sauver leur grand voisin et endiguer une menace djihadiste à leurs portes.

Quelques jours après la réunion de Niamey, l'entrée officielle de ces pays francophones en guerre contre Boko Haram a été annoncée à Ndjamena où, à la demande du président Idriss Deby, jusque-là simple médiateur pour la libération des filles de Chibok (276 lycéennes nigérianes enlevées par Boko Haram en avril 2014), le Parlement avait autorisé l'envoi de l'armée tchadienne au Cameroun puis au Nigeria. La première attaque de Boko Haram au Niger est intervenue le 6 février 2015 à Bosso ; elle a été fermement écrasée grâce aux efforts conjugués des armées tchadienne et nigérienne.

En mars 2015, les deux armées ont décidé de mener une grande offensive sur le territoire nigérian avec l'aval des autorités d'Abuja, soucieuses de remporter au moins quelques

victoires militaires significatives contre Boko Haram, avant la tenue d'un double scrutin décisif pour la survie politique du régime du président Goodluck Jonathan. Cette offensive a permis aux deux armées de reprendre, en un temps record, la plupart des villes nigérianes situées le long de la frontière avec le Niger ; mais, quelques temps seulement après la défaite électorale de Goodluck Jonathan, battu par un ancien général à la retraite connu pour son intégrité et son patriotisme, Muhammadu Buhari, les armées tchadienne et nigérienne se sont retirées du territoire nigérian, au grand bonheur de Boko Haram qui s'est empressé de reprendre ses positions.

Un an après, les autorités nigériennes et tchadiennes reconnaissaient que cette décision de retrait avait été une erreur monumentale ; elles se disaient déterminées à rééditer leur exploit de mars 2015 en envoyant leurs troupes combattre Boko Haram sur le territoire nigérian, avec ou sans l'aide de la communauté internationale. Depuis lors, plus aucun pays riverain du bassin du lac Tchad n'est tenté de faire montre d'une quelconque complaisance vis-à-vis de Boko Haram, qui apparaît clairement comme une sérieuse menace pour l'ensemble de la région. Et cela, on le doit bien sûr aux autorités du Nigeria, dont les quelques succès militaires ont amené les insurgés à vouloir s'établir dans le lit du Tchad, mais aussi aux dirigeants de Boko Haram eux-mêmes, dont les attaques contre le Niger sont venues rappeler à tous que la menace de déstabilisation reste réelle pour chacun des pays.

L'intention affichée en juin 2016 par les dirigeants du Niger et du Tchad de lancer une nouvelle offensive d'envergure contre Boko Haram en territoire nigérian revêtait donc une signification toute particulière. Car elle devrait permettre de savoir si les anciennes puissances coloniales et les États-Unis considèrent également la résurgence de Boko Haram comme une menace sérieuse pour leurs intérêts stratégiques dans la région, plutôt que comme une opportunité pour eux de réaliser des desseins inavouables. L'opinion publique est particulièrement attentive aux réponses qui vont être données par ces puissances aux sollicitations des dirigeants des pays riverains du bassin du lac Tchad, dont tout le monde sait qu'ils n'ont à l'heure actuelle les moyens de faire face seuls, ni à la menace que représente Boko Haram, ni même aux défis humanitaires engendrés par ses attaques.

Boko Haram, un pion dans la stratégie hégémoniste des puissances occidentales ?

Selon l'hebdomadaire français Paris Match, le président Issoufou, qui s'est rendu à Paris et à Bonn en juin 2016 pour solliciter l'appui de ces deux grandes puissances européennes dans le cadre de la lutte contre Boko Haram, n'a pas obtenu grand-chose. La déclaration faite par le président Hollande à l'issue de sa rencontre avec son homologue nigérian a même montré que le Niger est plus apprécié du côté de Paris comme un partenaire dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine que contre Boko Haram ; car, si Boko Haram est aujourd'hui pour le Niger le plus grand danger pour sa sécurité et son développement, l'immigration clandestine est pour toute l'Europe un sujet de préoccupation tout aussi important. L'argent et les armes que le président Issoufou n'a pas obtenus pour la lutte contre Boko Haram, il les aurait certainement déjà dans les coffres du Trésor et les armureries de l'armée, si l'offensive qu'il envisageait de lancer avec son homologue tchadien était dirigée contre les filières de la migration.

Les observateurs les plus suspicieux de la scène géostratégique africaine n'ont pas tort de penser que la menace que représente Boko Haram pour les pays riverains du bassin du lac Tchad n'est qu'une opportunité du point de vue de la stratégie hégémoniste des grandes puissances occidentales. Car ce que Boko Haram a réussi à accomplir en l'espace de quelques années seulement, c'est avant tout d'affaiblir le Nigeria en tant que puissance

politique, économique et militaire, en l'empêchant de tirer profit de ses revenus pétroliers, dont une partie est détournée et empochée par ses dirigeants par le biais d'achats fictifs d'armement⁴, mais aussi de ses réserves d'or noir du bassin du lac Tchad, dont la mise en exploitation lui aurait permis d'accroître son poids au sein du club des pays producteurs du pétrole.

Il apparaît désormais de plus en plus difficile d'occulter le fait que le bassin du lac Tchad n'est devenu un des théâtres de conflit les plus chauds du continent africain qu'à partir du moment où l'or noir a commencé à jaillir des puits de Doba au Tchad et d'Agadem au Niger, et depuis que le Nigeria s'est mis en tête qu'il est temps pour lui aussi de mettre en exploitation ses réserves situées dans l'État du Bornou. L'expansion rapide de Boko Haram est, en tout cas, venue donner un coup d'arrêt au projet pétrolier nigérian dans le bassin du lac Tchad, en même temps qu'elle a retardé celui du Niger consistant à se connecter au pipe-line Tchad-Cameroun pour l'exportation de son pétrole brut.

La particularité de tous ces projets tient d'abord au fait qu'ils sont exécutés avec des compagnies chinoises ; ensuite, au fait qu'ils visent chacun à accroître la marge d'autonomie des pays porteurs. Le résultat de l'expansion de Boko Haram est que les États riverains du bassin du lac Tchad, qui avaient fondé tous leurs espoirs sur leurs projets pétroliers, étaient tous confrontés à des difficultés économiques énormes ; au point qu'ils avaient beaucoup de mal à assurer les fins de mois de leurs fonctionnaires et à relever les défis sécuritaires et humanitaires posés par Boko Haram.

Comme le soulignent nombre d'observateurs internationaux, les projets pétroliers initiés par les pays riverains du bassin du lac Tchad avec les compagnies chinoises sont au coeur des enjeux de cette insurrection armée qui secoue toute la région⁵. L'arrivée en force des compagnies chinoises sur le marché de la production pétrolière en Afrique est ainsi perçue dans nombre de capitales des pays occidentaux et du Golfe comme un véritable acte de défiance. Depuis quelques années, l'accès et le contrôle des réserves pétrolières africaines sont devenus en effet un des grands enjeux de la guerre économique, tantôt feutrée tantôt ouverte, que se livrent les puissances occidentales et la Chine populaire. Cette guerre a commencé au milieu des années 2000 au Soudan, où la compagnie chinoise China National Petroleum Corporation (CNPC) s'est imposée comme le principal exploitant et acheteur du pétrole, au détriment des compagnies occidentales, notamment de la compagnie américaine Chevron, à l'origine de la découverte en 1978 des gisements pétroliers situés dans le sud du pays⁶.

Cette guerre s'est soldée par la partition en 2011 de ce pays en deux entités souveraines (Soudan et Soudan du Sud), après des décennies d'une guerre de sécession particulièrement meurtrière opposant le gouvernement central de Khartoum, d'abord à la rébellion sudiste de John Garang, puis à celle du Darfour soutenue par l'administration américaine. Mais les États-Unis, même s'ils sont parvenus à casser l'unité du Soudan, ont échoué à reprendre à la compagnie chinoise CNPC le contrôle des champs pétroliers locaux.

Les dirigeants de la CNPC, sortis « victorieux » de cette première guerre du pétrole sino-américaine, se sont ainsi sentis encouragés dans leur entreprise de déploiement dans d'autres pays africains. Ils avaient en effet très bien compris l'avantage qu'ils pouvaient tirer de l'entrée en récession des économies occidentales, en offrant aux États africains une opportunité historique de diversifier leurs partenaires dans le domaine énergétique. En l'espace de quelques années, la CNPC est devenue le principal acteur de la production pétrolière dans les pays riverains du bassin du lac Tchad, notamment au Tchad où elle a racheté en 2007 la totalité des parts de l'investissement local de la compagnie canadienne Encana et obtenu des permis pour des gisements situés à la frontière

libyenne et dans le bassin du lac Tchad, et au Niger où elle a lancé en 2008 un projet d'exploitation des gisements d'Agadem⁷.

Les compagnies pétrolières chinoises ont signé également d'importants contrats avec le Nigeria, pour l'exploration du pétrole dans le delta du Niger et le lac Tchad et la construction de raffineries, avec le Cameroun pour la construction de pipelines et le transit du pétrole qu'elles exploitent au Niger et au Tchad, et avec la Centrafrique pour l'exploration pétrolière dans le Nord du pays. Elles sont présentes également en Algérie, au Mali et en Mauritanie, où elles se positionnent pour l'exploitation de l'or noir dans l'immense bassin du Taoudenit.

Cette offensive chinoise dans le secteur pétrolier africain, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de Pékin visant à conquérir des marchés extérieurs pour ses produits et à garantir l'approvisionnement de ses industries en matières premières stratégiques, est intervenue dans un contexte de crise économique mondiale. Elle constitue une menace d'autant plus sérieuse pour les grandes puissances occidentales qu'elle rencontre un écho plutôt favorable aussi bien dans les cercles des pouvoirs africains qu'au sein de l'opinion publique, de plus en plus fatigués de subir leur diktat.

Les enjeux pétroliers n'expliquent pas tout

À la lumière de tous ces éléments, on comprend mieux l'enjeu que peut représenter Boko Haram dans la guerre que se livrent les grandes entreprises occidentales et chinoises pour l'accès et le contrôle des champs pétroliers des pays du bassin du lac Tchad. Surtout en cette période de crise économique mondiale où les compagnies chinoises semblent avoir, en dépit de la chute des cours mondiaux du pétrole tirée par les États-Unis et leurs alliés du golfe, plus d'atouts pour remporter la bataille.

Entre 2010 et 2017, force est de constater que toutes les tentatives de renégociation ou de remise en cause des avantages acquis par les compagnies chinoises, au Tchad ou au Niger, ont lamentablement échoué face à l'intransigeance des partenaires chinois. Ce fut le cas notamment du bras de fer engagé par Ndjamena au sujet du non-respect des normes environnementales par la compagnie chinoise CNPC, à laquelle a été infligée en avril 2014 une amende de 800 millions d'euros, qu'elle a refusé de payer⁸. Ce fut aussi le cas de rounds de négociations engagés en 2015 par les autorités nigériennes avec la CNPC au sujet du coût de la raffinerie de Zinder et du rôle de la Société nigérienne des produits pétroliers (Sonidep) dans l'exportation du pétrole raffiné. Les gouvernements des deux pays ont fini par plier devant l'intransigeance des compagnies pétrolières chinoises, car il leur était difficile de trouver une alternative viable. Une rupture avec ces compagnies pourrait en effet les priver de toute possibilité d'accès aux guichets d'EximBank China, devenue un acteur clé dans le financement des projets de développement, à des conditions parfois plus intéressantes que celles offertes par les créanciers traditionnels.

Ainsi, seule une déstabilisation des pays riverains du bassin du lac Tchad pourrait constituer une sérieuse entrave aux ambitions de conquête des champs pétroliers de cette région par les compagnies chinoises. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles certains analystes ont soutenu que la régionalisation de l'insurrection armée de Boko Haram n'était pas dissociable de la guerre secrète qui serait livrée par les puissances occidentales, en particulier les États-Unis et la France, contre la Chine pour l'accès et le contrôle des ressources énergétiques. Les arguments avancés par ces analystes se fondent sur le précédent soudanais ci-dessus évoqué, mais aussi sur des faits tels que les prises d'otages occidentaux et la provenance des armements saisis sur les combattants de Boko Haram.

Entre 2010 et 2014, des éléments de Boko Haram, dont les actions se limitaient jusque-là à des attentats suicides et à des attaques contre des cibles civiles et militaires au Nord-Est du Nigeria, ont enlevé au Cameroun plusieurs ressortissants occidentaux, pour la plupart français, et des Chinois⁹. La libération rapide de ces otages, à la suite de négociations entre le

gouvernement camerounais et les responsables de Boko Haram, a été évoquée dans certains milieux comme un signe de connivence entre ces derniers et la France ; surtout après les propos du ministre tchadien de la Communication, Hassane Sylla, affirmant lors d'un point de presse en mars 2015 à Yaoundé que « 40 % des armes saisies par les forces armées du Tchad aux combattants de Boko Haram sont de fabrication française¹⁰ ». Cette révélation a été rapidement démentie par un communiqué de l'ambassadeur de France au Tchad, affirmant que « selon plusieurs rapports, une grande partie des armes de Boko Haram a été prélevée à l'armée nigérienne, une autre provient de trafics illégaux dans la région ». Mais ce démenti n'a guère convaincu, plusieurs rumeurs ayant circulé aussi bien sur un éventuel paiement de rançons pour la libération des otages que sur des prétendues livraisons d'armes au groupe terroriste.

Les suspicions à l'égard de la France sont particulièrement fortes au sein de l'opinion publique de la région. D'abord parce que les souvenirs de la guerre du Biafra de 1968-1970, au cours de laquelle les dirigeants français de l'époque se sont illustrés par un soutien indéfectible à la cause des sécessionnistes nigériens, restent encore vivaces dans les esprits. Ensuite parce que, plus récemment, leurs successeurs ont pris les devants de l'intervention occidentale en Libye en 2011, point de départ d'une déstabilisation sans précédent de l'ensemble de la bande sahélo-saharienne où certains leur prêtent l'intention de vouloir redessiner les frontières.

Enfin, ces suspicions ont été également largement alimentées par le fait que l'intervention militaire française au Mali en janvier 2013, présentée comme une opération de sauvetage d'un pays menacé par des groupes djihadistes, s'est rapidement transformée en une action de quadrillage militaire de l'espace sahélo-saharien. Sans avoir réglé le problème de la partition de fait du territoire malien, dont toute la partie Nord échappait toujours quatre ans plus tard au contrôle du gouvernement central de Bamako, l'opération Serval est devenue opération Barkhane, avec un déploiement des forces françaises au Niger, au Burkina Faso et au Tchad.

Il n'est donc pas anodin que la recrudescence des attaques de Boko Haram au Niger depuis 2015 ait remis sur la table la question de la présence des forces militaires étrangères, notamment de la France.

Mais si la menace de Boko Haram a pris une telle ampleur dans l'ensemble du bassin du lac Tchad, c'est d'abord parce que les pays de la région n'ont pas su asseoir, après plus d'un demi-siècle d'indépendance, un modèle de gouvernance démocratique et de développement social et économique inclusif. La particularité des contrées où ce groupe terroriste a pu prospérer, qu'il s'agisse du Nord-Est du Nigeria, du Nord Cameroun, du Sud-Est du Niger ou de l'Ouest du Tchad, ne tient pas seulement en effet au fait qu'elles recèlent d'importantes réserves de pétrole, objet de toutes les convoitises extérieures : elle est liée également au fait qu'il s'agit essentiellement de régions périphériques, durablement affectées par les conséquences du changement climatique, bénéficiant très peu des investissements publics, et surtout livrées à l'incurie d'une administration étatique parfois très corrompue et encline à user de la force chaque fois qu'elle s'est sentie remise en cause.

Ce n'est donc pas un hasard si la plupart des ouvrages, études, reportages ou

documentaires sur Boko Haram parus ces dernières années mettent tous l'accent sur deux faits majeurs¹¹. À savoir, d'une part, le lien évident entre la naissance de ce mouvement et les frustrations engendrées par la persistance d'une pauvreté endémique au sein d'une population majoritairement jeune et rurale ; et, d'autre part, le rôle de catalyseur de révolte joué par la politique de recours systématique à la répression policière et militaire pratiquée par les autorités nigérianes au début du conflit. Boko Haram a ainsi davantage bénéficié de la mauvaise gouvernance des États de la région, marquée par la corruption et l'absence d'une culture de respect des droits et de dialogue, que des manoeuvres bien réelles des grandes puissances pour le contrôle des ressources du sol et du sous-sol.

TABLE DES MATIERES

Introduction ..

Chapitre 1.

La crise sahélienne dévoile les limites du « Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent » de l'ONU

Crise de la démocratie au Sahel.....

Le spectre du terrorisme islamiste hante les pouvoirs sahéliens

Lutter contre la radicalisation religieuse ou prévenir la révolte sociale : un choix d'action politique guidé par un refus de rupture

Chapitre 2.

Un déficit structurel de démocratie

Une tradition de violence étatique bien ancrée

Un affaiblissement des mécanismes de régulation de la violence

Un changement de paradigme dicté par les circonstances

Une aubaine pour les grandes puissances....

Chapitre 3.

Le double défi des attentes de la jeunesse et de la tentation autoritaire

Un regain d'intérêt pour la jeunesse

L'éducation des jeunes absente des programmes de prévention de l'extrémisme violent .

Le risque du retour à l'autoritarisme

La nécessité d'une véritable révolution au Sahel

Annexe.

L'irruption terroriste de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad : quelques clés pour comprendre

La régionalisation du conflit, une aubaine pour le Nigeria ?..

Boko Haram, un pion dans la stratégie hégémoniste des puissances occidentales ? .

Les enjeux pétroliers n'expliquent pas tout

NOTES

Chapitre 1

1 Dans son rapport de 2015, le vérificateur général est très précis : en deux ans, 153 milliards de francs CFA (près de 234 millions d'euros) ont manqué dans les caisses de l'État malien à cause de la corruption et de la mauvaise gestion (source RFI <http://www.rfi.fr/afrique/20150507-corruption-mali-150-milliards-fcfadetournes-deux-ans>).

2 International Crisis Group, Le Niger face à Boko Haram : au-delà de la contre-insurrection , Rapport Afrique n° 245, 27 février 2017.

3 Le Niger et le Mali ont connu des rébellions armées dans les années 1990 et 2000. Elles se sont soldées soit par des accords de paix, soit par des défaites militaires infligées par les armées nationales. Et elles ont été toujours perçues comme des résultats des ingérences extérieures, notamment de la France, de la Libye et parfois de l'Algérie.

4 La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) était une organisation estudiantine

progressiste des années 1950 et 1960, au sein de laquelle toute une génération des dirigeants actuels de certains pays a milité. Elle était largement dominée par les divers courants du marxisme-léninisme de l'époque. L'organisation a été dissoute dans les années 1970 par le gouvernement français.

5 Nations unies, Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent , décembre 2015, http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/674&referer=/english/&Lang=F

6 Article 19, Amnesty International et cinquante-six ONG, « Les initiatives de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent soulèvent de graves préoccupations en matière de droits humains », Déclaration publique conjointe, 4 février 2016, Index AI : IOR 40/3417/2016.

7 Sans être consensuelle, il s'agit d'une définition que l'on retrouve dans différents documents officiels de pays du Nord, comme ceux du Canada, en matière de lutte contre l'extrémisme violent.

8 François Burgat est l'auteur de divers ouvrages sur l'islam politique, publiés à La Découverte, dont L'Islamisme en face (1995), L'Islamisme à l'heure d'Al-Qaïda (2005), Comprendre l'islam politique. Une trajectoire de recherche sur l'altérité islamiste, 1973-2016 (2016).

9 Gilles Kepel est l'auteur de nombreux ouvrages, dont Fitna. Guerre au coeur de l'Islam , Gallimard, Paris, 2004.

10 Salafisme vient du mot arabe salaf , qui signifie retour à la source. Le salafisme prône le retour à l'Islam originel, celui qui aurait été pratiqué du temps du messager d'Allah et de ses principaux compagnons. Le salafisme est aussi un courant politique qui s'est développé en réaction à décadence des sociétés musulmanes consécutive à la colonisation. Les wahhabites, partisans de la doctrine de Mohammed Ibn Abdelwahhab, sont parfois aussi classés parmi les salafistes.

Notons que, dans le monde la recherche francophone consacrée à l'islam politique contemporain, on aurait pu parler aussi de trois écoles en intégrant celle représentée par le chercheur Olivier Roy, auteur notamment de L'Échec de l'islam politique (Seuil, 1992), qui est un des principaux contradicteurs de Gilles Kepel. Olivier Roy parle d'« islamisation de la radicalité », alors que Kepel parle de « radicalisation de l'islam ».

11 À titre d'exemple, voir Goree Institute, Rapport de l'atelier sous-régional sur le thème « Le radicalisme religieux et les menaces sécuritaires en Afrique de l'Ouest : perspectives nationales et régionales », <http://www.goreeinstitut.org/index.php/ressources/nos-publications/rapports-communiques/10-rapport-de-l-atelier-sous-regional-theme-le-radicalisme-religieux-et-les-menaces-securitaires-en-afrique-de-l-ouest-perspectives-nationales-et-regionales/file>

12 Ces crises alimentaires, longtemps considérées comme des phénomènes conjoncturels survenant chaque dix ans à la suite de grandes sécheresses (1974, 1984), sont devenues aujourd'hui structurelles. Entre 2001 et 2017, le Niger a connu par exemple une crise alimentaire d'ampleur pratiquement une année sur deux. En 2016, près de 2 millions de personnes y étaient considérées en situation d'insécurité alimentaire, selon des statistiques gouvernementales.

Chapitre 2

1 Achille Mbembe, « En Côte d'Ivoire, c'est une démocratie sans éthique qui se construit », interview par Sabine Cessou, Slate Afrique, juin 2011, <http://www.slateafrique.com/2767/achille-mbembe-cote-d-ivoire-democratie-sans-ethique>.

2 Voir Patrick Chabal, « Pouvoir et violence en Afrique postcoloniale », Politique africaine , n° 42, juin 1991. Dans cet article, l'auteur fait la distinction entre violence active et violence passive. La violence active est la violence visible, celle qui se manifeste notamment sous la forme de rafle, détention, torture, abus de pouvoir, incarcération, exécution, etc. ; tandis que la violence passive, celle qui est cachée, est « la violence commise par défaut, simplement parce que l'État est incapable de gouverner efficacement, incapable de faire face aux responsabilités qui lui incombent, à savoir (entre autres) gérer le patrimoine dont il possède le contrôle ».

3 Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Niger, les quatre prisons du pouvoir », Marianne , janvier 2016, <https://www.marianne.net/debattons/tribunes/niger-les-quatre-prisons-du-pouvoir>

4 Frantz Fanon, Les Damnés de la terre, Maspero, Paris, 1961 ; Patrick Chabal, Jean-Pascal Daloz, L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique , Economica, Paris, 1999.

5 Jean-Pierre Chrétien, « Les racines de la violence contemporaine en Afrique », Politique africaine , n° 42, juin 1991.

6 « Justice et justiciables : la perception des populations de Niamey de la justice », Le Sahel , novembre 2012, <http://www.lesahel.org/index.php/le-niger-en-bref/item/1766-justice-et-justiciables-la-perception-des-populations-de-niamey-de-la-justice>

7 Mahaman Tidjani Alou, « La justice au plus offrant. Les infortunes du système judiciaire en Afrique de l'Ouest (autour du cas du Niger) », Politique africaine , n° 83, 2001, <https://www.cairn.info/revuepolitique-africaine-2001-3-page-59.htm>

- 8 « Selon le sondage d'opinion Mali-Mètre 6, les Maliens classent la police, la justice et la mairie au rang des trois secteurs les plus corrompus du pays », Mali-Actu , 27 juillet 2015, <http://maliactu.net/la-police-la-justice-et-la-mairie-les-trois-secteurs-les-plus-corrompus-selon-les-maliens-sondage-mali-metre/>
- 9 Zeini Moulaye, Amidou Diabaté, Yaya Doumbia, Gouvernance de la justice au Mali , Friedrich Ebert Stiftung, novembre 2007, <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/05525.pdf>
- 10 Voir notamment : Amnesty International, Nigeria : Trapped in the cycle of violence , 1er novembre 2012 ; « Bienvenue en enfer », Torture et mauvais traitements au Nigeria , septembre 2014 ; et Human Right Watch, Spiraling Violence. Boko Haram Attacks and Security Force Abuses in Nigeria , 11 octobre 2012.
- 11 Bakary Sambe, Boko Haram, du problème nigérian à la menace régionale , Timbuktu Editions, Dakar-Le Caire, 2015.
- 12 Alternative Espaces Citoyens, État d'urgence dans la région de Diffa , Rapport de la mission d'observation de la situation humanitaire et des droits de l'Homme , Niamey, avril 2015.
- 13 OXFAM (avec la contribution d'AEC), A Modified Emergency Market Mapping Analysis (EMMA) and Protection Analysis , Smoked fish and dried red pepper income market systems, Diffa Region , décembre 2016.
- 14 Alternative Espaces Citoyens, Déplacement forcé des populations des îles du lac Tchad au Niger . Rapport de la mission d'observation de la situation humanitaire et des droits de l'Homme à Diffa et N'guigmi , Niamey, mai 2015.
- 15 En mai 2017, quelque 150 anciens éléments de Boko Haram avaient été accueillis et devraient bénéficier de programmes de réinsertion et de « déradicalisation ».
- 16 « Niger : un millier de membres présumés de Boko Haram jugés à huis clos », Jeune Afrique , 10 mars 2017, <http://www.jeuneafrique.com/411678/societe/niger-millier-de-membres-presumes-de-boko-haram-juges-a-huis-clos/>
- 17 Le gouvernement du Niger a reconnu officiellement avoir négocié avec les groupes armés terroristes la libération des otages d'Arlit en octobre 2013, en bonne intelligence avec les autorités françaises ; et plusieurs médias, notamment la chaîne de télévision française France 2 dans le cadre de son émission « Envoyé spécial », ont évoqué le paiement d'une rançon par la société Areva pour laquelle travaillaient les otages. Au Mali également, les autorités ont accepté plusieurs fois la libération des prisonniers des groupes terroristes contre des otages qu'ils détenaient.
- 18 Aminata Dramane Traoré et Boubacar Boris Diop, La Gloire des imposteurs. Lettres sur le Mali et l'Afrique , Philippe Rey, Paris, 2014.
- 19 Depuis 2015, le Burkina Faso est devenu également un point chaud du conflit, avec l'apparition de groupes armés qui ont mené de nombreuses attaques, notamment dans les zones frontalières du Mali et du Niger.
- 20 Les publications des jeunes Maliens et Nigériens sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, témoignent clairement de la fièvre anti-impérialiste au sein de la jeunesse. Voir aussi : GRIP, Militaires occidentaux au Niger : présence contestée, utilité à démontrer , novembre 2016 (<http://www.grip.org/fr/node/2134>).
- 21 Au Mali et au Niger, les rébellions des années 1990 ont ressuscité le souvenir du grand projet français de création en janvier 1957 de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS), dont le projet de loi avait été soumis à l'Assemblée nationale française par... Félix Houphouët-Boigny. Le retour en force de la France à travers les opérations Serval puis Barkhane est venu renforcer la prise de conscience autour des enjeux géostratégiques sahélo-sahariens (sur l'OCRS, voir André Bourgeot, « Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger) », Naqd , n° 31, 2014).
- 22 ONE, OXFAM et Sherpa, La Transparence à l'état brut. Décryptage de la transparence des entreprises extractives , avril 2017.
- 23 Source divers articles à ce sujet sur le site de l'Agence Ecofin www.agenceecofin.com. Lire également l'article de Fabienne Pinel, « La Chine, le pétrole et l'Afrique », sur Afrik.com.
- 24 Moussa Tchangari, Bassin du lac Tchad : Boko Haram et enjeux pétroliers , article publié en 2016 sur le site d'Alternative Espaces Citoyens www.alternativeniger.net.
- 25 L'Algérie et le Nigeria ont toujours été hostiles à toute présence militaire occidentale dans la région ; mais, il n'est pas évident qu'ils puissent faire échec à des tentatives de reconfiguration territoriale. L'installation des bases militaires extérieures dans leur voisinage constitue d'ailleurs pour ces deux pays une sorte d'échec.
- 26 Le Niger fait partie des principaux bénéficiaires du Fonds fiduciaire créé par l'Union européenne lors du sommet de La Valette.
- 27 Achille Mbembe, « Cinquante ans après la décolonisation, Aux Africains de se battre », Courrier international , avril 2010, <http://www.courrierinternational.com/article/2010/04/01/aux-africains-de-se-battre28Ibid> .
- 29 Les Nations unies ont organisé une conférence internationale de la jeunesse à Amman en Jordanie

en août 2015 et publié un rapport sur les jeunes (Youth Civil Engagement).

Chapitre 3

1 La résolution 2250 est l'une des plus importantes adoptées par les Nations unies sur la question de la jeunesse (https://www.un.org/en/sc/ctc/docs/2015/N1541307_FR.pdf).

2 Deon Filmer et Louise Fox, L'Emploi des jeunes en Afrique subsaharienne, Série « Forum pour le développement en Afrique », Banque mondiale, Washington DC, 2014.

3 Clara Arnaud, Olivier Ray, Valérie Tehio, François Grunewald, Jeunes sahéliennes : dynamiques d'exclusion, moyens d'insertion, Notes techniques, Agence française de développement, mars 2015.

4 Freedom C. Onouoha, Why Do Youth Join Boko Haram ?, United States Institute of Peace, 9 juin 2014, www.usip.org. Bien que ce rapport soit relatif au cas spécifique de Boko Haram au Nigeria, les éléments qu'il fournit se retrouvent aussi dans d'autres études consacrées sur le sujet.

5 Secrétariat permanent du G5 Sahel, Stratégie pour le développement et la sécurité dans les pays du G5 Sahel, septembre 2016, www.g5sahel.org.

6 United Nations Peacebuilding Fund, Plan de priorités pour la consolidation de la paix, août 2015, www.unpbf.org/docs/Niger-Plan-Prioritaire-20072015.pdf

7Ibid.

8 Marc-Antoine Pérouse de Montclos (dir.), Boko Haram. Islamism, Politics, Security and the State in Nigeria, IFRA Nigeria, 2014, <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/23853> ; voir en particulier, dans cet ouvrage collectif, la contribution de Mohammed Kyari, « The messages and methods of Boko Haram », p. 19.

9 Unesco, La Crise cachée. Les conflits armés et l'éducation, rapport mondial de suivi de l'EPT 2011, <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001917/191794f.pdf>

10 Unesco, Enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous, rapport mondial sur le suivi de l'EPT 2014,

<http://fr.unesco.org/gem-report/report/2014/enseigner-et-apprendre-atteindre-la-qualit%C3%A9-pour-tous>

11 Voir par exemple : « Mali : les autorités poursuivent leur action contre des commerces jugés illégaux »,

RFI, 1er août 2016, <http://www.rfi.fr/afrique/20160801-mali-autorites-poursuivent-bulldozer-action-contre-commerces-illegaux-bamako>.

12 Les politiques foncières favorisant l'accaparement des terres sont de facto encouragées par la Banque mondiale, comme en témoigne par exemple son rapport Transformer l'agriculture. Stimuler la croissance et mettre fin à l'extrême pauvreté en Afrique, 22 juillet 2013, <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2013/07/22/how-africa-can-transform-land-tenure-revolutionize-agriculture-end-poverty>

13 Observatoire du droit à l'alimentation et Alternative Espaces Citoyens, Convoitises foncières dans le bassin du lac Tchad au Niger, décembre 2016,

http://droitalimentation.alternativeniger.net/wp-content/uploads/2017/01/Rapport-Final_Accaparement_LacTchad.pdf. Le rapport traite d'une initiative en cours de négociation entre les autorités nigériennes et la société saoudienne Al Horaish en vue de la signature d'un contrat de partenariat public privé sous la forme d'un bail emphytéotique de quatre-vingt-dix-neuf ans portant sur une superficie de 120 000 hectares de terres dans le bassin de la Komadougou et le lit du lac Tchad au Niger.

14 Les discours sur la restauration de l'autorité de l'État étaient très en vogue sur le continent africain notamment pendant les premières années de démocratisation.

15 Guy Rossatanga-Rignault, « Identités et démocratie en Afrique. Entre hypocrisie et faits têtus », Afrique contemporaine, n° 242,

2012, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2012-2-page-59.htm>. L'auteur pose le problème en ces termes : il s'agit de vérifier si, au-delà de toutes ses qualités intrinsèques, le remède démocratique usuel ne peut pas faire courir plus de risques aux malades que sont la plupart des États africains.

16 Kimba Idrissa (dir.), Armée et politique au Niger, Codesria, 2008.

17 Au Niger, le président Issoufou Mahamadou a annoncé à deux reprises (en août 2011 et en décembre 2015), la mise en échec d'une tentative de coup d'État militaire, incluant même son assassinat. Kimba Idrissa explique ainsi que « l'armée intervient toujours dans un contexte de crise de l'État, de pauvreté et de rareté matérielle » ; il évoque les coups d'État militaires comme « un instrument de régulation corporatiste, un moyen de réhabiliter une armée marginalisée, dépossédée, frustrée voire menacée » (Kimba Idrissa (dir.), Armée et politique au Niger, op. cit.).

18 Le coup d'État du capitaine Sanogo a alors été vigoureusement dénoncé par tous les États membres de la CEDEAO, qui ont même menacé de déployer à Bamako un contingent pour déloger les putschistes. La situation

à Bamako avait été à l'époque jugée plus urgente que la situation au Nord du Mali, où les groupes armés avaient pris le contrôle de plusieurs localités et y avaient installé leur propre administration.

19 Après avoir chassé les groupes djihadistes des principales villes du Nord du Mali, les forces étrangères présentes dans le pays ne mènent depuis 2014 que quelques actions sporadiques ; elles ne semblent pas vouloir aider le Mali à recouvrer son intégrité territoriale.

20 Les Constitutions du Mali et du Niger, qui consacrent la laïcité ou la « non confessionnalité » de l'État, interdisent toute possibilité de création d'un parti politique sur des bases confessionnelles.

21 Voir International Crisis Group, Islam et politique au Mali, entre réalité et fiction , Rapport Afrique n° 249, 18 juillet 2017.

22 L'exemple de l'Algérie est à cet égard très éloquent.

23 Achille Mbembe, « Un désir fondamental d'insurrection s'exprime sous des formes nouvelles », interview par Rosa Moussaoui, L'Humanité , 20 mai 2016, <http://www.humanite.fr/achille-mbembe-un-desir-fondamental-dinsurrection-sexprime-sous-des-formes-nouvelles-607510>

24 Cyril Bensimon, « Le Tchad sous la menace d'une explosion sociale », Le Monde , 20 décembre 2016,

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/12/20/le-tchad-sous-la-menace-d-une-explosion-sociale_5051735_3212.html

25 OXFAM France, Areva au Niger : à qui profite l'uranium ? , 19 décembre 2013,

<https://www.oxfam.org/fr/salle-de-presse/communiqués/2013-12-19/areva-au-niger-qui-profite-luranium>

26 Achille Mbembe, « Un désir fondamental d'insurrection s'exprime sous des formes nouvelles »,loc. cit .

ANNEXES

1 AFP, 25 janvier 2014.

2 L'idée de créer cette force multinationale, dénommée au départ patrouille mixte, a été lancée en novembre 1984 lors d'une réunion de la Commission du bassin du lac Tchad à Maiduguri au Niger ; elle a été relancée dix ans plus tard au cours d'une autre réunion de l'organisation tenue à Maiduguri du 10 au 13 novembre 1994.

3 Un rapport d'Amnesty International donne le chiffre de 2 000 morts.

4 En juin 2016, le site Sahara Reporters rapportait : « Detectives have traced about N4.745billion of the di-verted \$2.1billion arms cash to a former Minister of State (Defence), Musiliu Obanikoro and Ekiti State Governor Ayodele Fayose » (« EFCC Traces N4.7b Arms Cash To Fayose, Obanikoro », <http://saharareporters.com>, 22 juin 2016). Et ce n'était qu'une partie de l'argent détourné.

5 Carlos Bake et Olivier A. Ndenkop, « Boko-Haram : le bras armé de l'Occident pour détruire le Nigeria et chasser la Chine du Golfe de Guinée », Le Journal de l'Afrique , n° 3, 24 octobre 2014, Investig'Action.

6 Severin Tchatchoua Tchokonte, « Soudan : la guerre secrète américano-chinoise », Diploweb.com , 25 août 2013.

7 Sources : divers articles sur le site de l'Agence Ecofin, www.agenceecofin.com ; voir également Fabienne Pinel, « La Chine, le pétrole et l'Afrique », Afrik.com, 28 avril 2006.

8 « Tchad : une compagnie pétrolière chinoise poursuivie au pénal », RFI, 10 août 2014.

9 Les cas les plus connus sont ceux de la famille Tanguy Moulin-Fournier et du père Georges Vandenbeusch ; il y a également le cas de religieux italiens et canadiens, Gianpaolo Marta, Gianantonio Allegri et Gilberte Bussier, enlevés au Cameroun.

10 Propos rapportés par plusieurs médias camerounais et tchadiens (voir notamment www.tchadinfos.com).

11 International Crisis Group, Curbing Violence in Nigeria (II). The Boko Haram Insurgency , avril 2014
Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « Nigeria's interminable insurgency ? Adressing the Boko Haram crisis », Chatham House, septembre 2014 ; Amnesty International, Nigeria : Trapped in the Cycle of Violence , 2012 ; Human Rights Watch, Spiraling Violence. Boko Haram Attacks and Security Force Abuses in Nigeria , op. cit. ; United States Institute of peace, Why do Youth Join Boko Haram , op. cit. ; Xavier Muntz et Bruno Fay, Boko Haram, les origines du mal , documentaire, 2016.